

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

149^e séance

Compte rendu intégral

2^e séance du mercredi 15 février 2023

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME NAÏMA MOUTCHOU

1. **Projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023** (p. 1489)

PREMIÈRE PARTIE
(suite) (p. 1489)

Après l'article 2
(suite) (p. 1489)

Amendements n^{os} 3129, 3592, 4618, 4651, 5239, 5622, 6662, 7224, 9833, 10755, 19120, 16464, 455, 15799

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale de la commission des affaires sociales

M. Gabriel Attal, ministre délégué chargé des comptes publics

Rappel au règlement (p. 1491)

M. Marc Le Fur

Après l'article 2
(suite) (p. 1491)

Amendements n^{os} 19416, 19110, 19121

Rappel au règlement (p. 1493)

M. David Guiraud

Après l'article 2
(suite) (p. 1493)

Amendements n^{os} 146, 19878, 19879, 16634, 2812, 2872, 3086, 3528, 3724, 5298, 5561, 9312, 11151, 13943, 14011, 18250, 9317, 18251

Rappel au règlement (p. 1505)

Mme Farida Amrani

Mme la présidente

Après l'article 2
(suite) (p. 1505)

Suspension et reprise de la séance

Amendements n^{os} 3130, 3593, 4617, 4691, 5240, 5623, 6663, 7251, 9834, 10756, 19834, 20086

Sous-amendement n^o 20607

Rappel au règlement (p. 1510)

M. Antoine Léaument

Après l'article 2
(suite) (p. 1510)

Rappel au règlement (p. 1511)

M. Benjamin Lucas

Après l'article 2
(suite) (p. 1511)

2. **Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 1511)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE MME NAÏMA MOUTCHOU

vice-présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)

1

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT RECTIFICATIVE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2023

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 (n^{os} 760, 814, 771, 819).

*Première partie
(suite)*

Mme la présidente. Cet après-midi, l'Assemblée a poursuivi l'examen des amendements, s'arrêtant à l'amendement n^o 3129 portant article additionnel après l'article 2.

Après l'article 2 (suite)

Mme la présidente. Je suis saisie de plusieurs amendements pouvant être soumis à une discussion commune : une première série d'amendements identiques, n^{os} 3129, 3592, 4618, 4651, 5239, 5622, 6662, 7224, 9833, 10755 et 19120, l'amendement n^o 16464 puis une seconde série d'amendements identiques, n^{os} 455 et 15799.

Sur les amendements n^{os} 3129 et identiques, ainsi que sur l'amendement n^o 16464, je suis saisie par le groupe Renaissance d'une demande de scrutin public.

Sur les amendements identiques n^{os} 455 et 15799, je suis saisie par les groupes Renaissance et La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale d'une demande de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Les amendements identiques n^{os} 3129 de Mme Marianne Maximi, 3592 de Mme Ségolène Amiot, 4618 de Mme Pascale Martin, 4651 de Mme Martine Etienne, 5239 de Mme Clémentine Autain, 5622 de Mme Mathilde Panot sont défendus.

La parole est à M. David Guiraud, pour soutenir l'amendement n^o 6662.

M. David Guiraud. J'ai beaucoup écouté le ministre délégué cet après-midi et je tiens à dire que, si le régime de retraite est menacé, c'est bien par le Gouvernement ! (*M. François Piquemal applaudit.*) Nous sommes en train de discuter de ce qui est l'un des plus grands trésors de notre pays, la sécurité sociale, et de son régime si solidaire et si beau de retraites, qui représente 330 milliards d'euros. Mais la discussion est grotesque, puisque nous parlons d'un déficit de 12 milliards à l'horizon 2027, alors qu'en un an seulement, en 2019, vous avez été capables de transformer le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en exonérations de cotisations sociales pour un coût total de 20 milliards.

M. Jean-René Cazeneuve. C'était sous François Hollande !

M. David Guiraud. En un an, vous avez vidé les caisses de la sécurité sociale, d'un montant supérieur à ce qu'il nous faudrait aujourd'hui pour financer le système de retraites. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Cet argent est parti directement dans les poches des grandes entreprises, il n'est pas allé aux petites entreprises. Celles-ci contribuent infiniment plus à l'effort que les multinationales que vous avez protégées. Quand on fait la somme de vos cadeaux, directs et indirects, on se rend compte que le taux d'impôt payé en fonction de l'importance du profit est de 16 % pour les grandes entreprises et de 22 % pour les PME.

Je le répète, seul le Gouvernement menace le système des retraites. Pour mettre fin à la discussion, il suffirait que vous acceptiez de taxer la fortune des quarante-deux milliardaires de ce pays à hauteur de 2 %. Mais vous préférez prélever deux ans de la vie des plus précaires. Voilà ce à quoi nous nous opposons ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. Les amendements identiques n^{os} 7224 de M. Bastien Lachaud, 9833 de M. Hadrien Clouet, 10755 de M. Jean-François Coulomme et 19120 de M. Pierre Dharéville sont défendus.

L'amendement n^o 16464 de Mme Michèle Tabarot est défendu.

La parole est à Mme Emmanuelle Ménard, pour soutenir l'amendement n^o 455.

Mme Emmanuelle Ménard. La hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) est l'une des mesures phares du premier mandat de M. Macron. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 a en effet porté son taux de 6,6 % à 8,3 %, ce qui a entraîné une baisse des pensions pour les retraités soumis à cette contribution. La mesure était destinée à s'appliquer à ceux que la majorité qualifiait alors d'aisés, ceux qui percevaient plus de 1 200 euros par mois. Le Sénat a tenté de modifier la disposition ; comprenant ensuite qu'avec 1 200 euros, on est loin d'être aisé, vous êtes revenus

sur ce seuil, le relevant à 2 000 euros. Cela a laissé un goût amer à la plupart des retraités visés par la hausse de la CSG, qui se sont sentis lésés et injustement matraqués.

Cet amendement vise à supprimer, pour tous les retraités français, la hausse de la CSG décidée en 2018. Il s'agit d'une mesure de justice sociale, à l'heure où de nombreux retraités perdent en pouvoir d'achat.

Mme la présidente. La parole est à M. Marc Le Fur, pour soutenir l'amendement n° 15799.

M. Marc Le Fur. Ce fut l'un des péchés originels de la Macronie que de surtaxer les retraités avec la hausse de la CSG à 8,3 %, mesure mise en avant lors de la campagne de 2017. Notre groupe, à l'unanimité et de manière très déterminée, s'était opposé à une telle évolution. Nous souhaitons aujourd'hui en revenir au taux initial de 6,6 %, à peu près équivalent à celui auquel sont soumis les actifs. Il n'y a aucune raison que les retraités paient davantage de CSG que les actifs. Nous disons régulièrement qu'il faut augmenter le pouvoir d'achat des retraités. Voici une occasion de le faire ! C'est une mesure peut-être plus simple et plus claire que celle des fameux 1 200 euros, qui m'avait convaincu, avant que les heures de débat ne me fassent douter de sa réalité.

Je propose que nous en finissions avec le péché originel de la Macronie, que nous revenions à un principe fiscal simple : les retraités et les actifs doivent être soumis au même taux de CSG. Cela a toujours été la position de notre groupe. Il paraît qu'on écoute les députés LR. Sachez qu'un certain nombre d'entre eux prendront position en fonction des réponses que vous apporterez, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR. – Mme Emmanuelle Ménard applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale de la commission des affaires sociales, pour donner l'avis de la commission.

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale de la commission des affaires sociales. La diminution du taux de CSG entraînerait certes un gain de 800 euros par an pour les pensionnés percevant plus de 4 000 euros mensuels mais elle représenterait pour la sécurité sociale un coût de 3,1 milliards d'euros, coût bien trop élevé à l'heure où l'on essaye de trouver des financements pour le système de retraite. Avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des comptes publics, pour donner l'avis du Gouvernement.

M. Gabriel Attal, ministre délégué chargé des comptes publics. Ces amendements proposent de réduire le taux de CSG sur les pensions de retraite supérieures à 2 000 euros par mois. Je veux commencer par dire aux députés de la NUPES que je ne saisis pas bien la logique qui est la leur. (*M. Jean-René Cazeneuve applaudit.*) Après avoir défendu cet après-midi des amendements dont la conséquence aurait été d'augmenter la CSG de 160 euros par an pour les retraités percevant plus de 1 500 euros par mois, vous proposez ce soir de baisser le taux de CSG, ce qui entraînerait un gain de 800 euros pour les retraités percevant plus de 4 000 euros par mois. Vous prenez aux plus modestes pour donner aux plus aisés ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE. – Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Nous avons vécu tout à l'heure une bascule, lorsque vous avez enfin reconnu qu'il y avait un problème de financement des retraites.

Mme Ségolène Amiot. Arrêtez avec ce refrain !

M. Nicolas Sansu. C'est ce qu'on appelle le comique de répétition.

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Mais ce soir, vous proposez de priver le système de 3,1 milliards d'euros de recettes.

M. Hubert Wulfranc. Vous taxez toujours les mêmes !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Je vois donc, dans vos propositions, une double incohérence. Comment vouloir augmenter le taux de CSG du retraité qui perçoit 1 500 euros tout en baissant celui du retraité qui perçoit 4 000 euros ? Cela vous place dans une position inconfortable et c'est sans doute la raison pour laquelle M. Guiraud, lorsqu'il a pris la parole, a parlé de tout sauf de l'amendement.

M. Jean-René Cazeneuve. Excellent !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Monsieur Le Fur, j'entends évidemment votre préoccupation relative au pouvoir d'achat des retraités. Le choix qui a été fait en 2017 avait été annoncé pendant la campagne présidentielle – je me le suis souvent vu reprocher lorsque j'étais candidat aux législatives. Nous avons reconnu que nous étions allés trop loin et nous sommes revenus sur la mesure,...

M. Thibault Bazin. Vous avez mis du temps !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. ...laquelle a dès lors été appliquée aux seuls retraités qui perçoivent plus de 2 000 euros par mois. Supprimer 1,7 point de CSG coûterait plus de 3 milliards d'euros. Or nous examinons une réforme des retraites dont l'objet est de trouver des moyens supplémentaires pour payer les pensions dans les années à venir : 20 millions contre 12 millions en 2000 ; leur nombre a doublé en une génération. Je le dis en toute sincérité : il est impossible, financièrement, de faire un tel choix.

M. Marc Ferracci. Il faut être responsable !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Selon vous, il est inacceptable que les retraités soient soumis à un taux de CSG supérieur à celui des actifs. J'entends cet argument mais je veux quand même rappeler que les retraités ne paient pas de cotisations sociales, contrairement aux actifs, et qu'il faut comparer ce qui est comparable. Bien sûr, nous sommes attachés au pouvoir d'achat de nos retraités. Nous avons d'ailleurs décidé l'an dernier une revalorisation anticipée des pensions de retraite, à hauteur de 4 %, qui représentera, pour les retraités percevant une pension de 1 200 euros par mois, un gain de 744 euros en 2023. Avis défavorable à tous les amendements. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. René Pilato.

M. René Pilato. Depuis cet après-midi, j'éprouve un certain malaise. Plusieurs personnes m'ont écrit pour me dire : « Alors, ils ont menti sur les 1 200 euros ? ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas applaudit également.*) Que leur répondre ?

Mme la présidente. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Je ne m'explique toujours pas pourquoi il y a une différence de taux de CSG entre actifs et retraités. L'argument ultime que vous utilisez, monsieur le ministre délégué, consiste à dire qu'il faut bien que les retraités paient

un peu, autrement dit que les retraités financent les retraites, chose difficile à comprendre alors que notre système par répartition veut que les retraites soient financées par les actifs, qu'il s'agisse des salariés ou des employeurs. En 2017, la hausse de la CSG a eu un grand retentissement, beaucoup s'en souviennent. Vous avez certes opéré une évolution à la marge mais il a fallu la contestation des gilets jaunes pour vous faire changer de position. Peut-être pourrait-on éviter d'en passer par là.

Quand cette réforme nous a été présentée, j'ai dressé, à mon modeste niveau, monsieur le ministre délégué, un bilan coûts-avantages. Parmi les avantages, je plaçais la pension minimale à 1 200 euros et, dans ma circonscription, selon mes estimations, une grande partie des retraités était susceptible d'en bénéficier. Aujourd'hui, je fais plus que m'interroger : visiblement, ce niveau de pension ne concernera que très peu de gens.

À ce stade de nos débats, nous avons la possibilité de prendre des mesures concrètes, qui ne donneront pas lieu à mille arguties : appliquons aux retraités le même taux de CSG qu'aux actifs ou, du moins, tendons vers cet objectif. Cela me semble une mesure de bon sens, car je ne vois aucune raison pour qu'il existe une telle différence.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

M. Pierre Cazeneuve. Quand nous avons examiné ces amendements en commission, nous sommes plusieurs à avoir cru à une erreur de la part de la NUPES : entendaient-ils vraiment faire un cadeau de 3 milliards d'euros aux 40 % de retraités les plus aisés ?

M. François Ruffin. Parce que, pour vous, toucher 2 000 euros de retraite, c'est faire partie des plus aisés ?

M. Pierre Cazeneuve. Mais voilà que vous récidivez ce soir, ce qui dénote un certain courage.

M. François Ruffin. On n'est pas riche à 2 000 euros !

M. Pierre Cazeneuve. Monsieur Le Fur, vous avez raison de rappeler que nous allons revaloriser – c'était l'une des demandes de votre groupe – le minimum contributif pour le stock existant de retraités. Alors que vous voulez baisser le taux de CSG pour les 40 % de retraités les plus aisés et augmenter ainsi leurs pensions, nous voulons, nous, concentrer les efforts sur les petites retraites. Nous recherchons en effet un équilibre dans le financement des retraites. Une variable de l'équation aurait pu être de réduire les pensions mais nous avons fait le choix fort de maintenir leur niveau. N'allons pas dans l'excès : la baisse du taux de CSG que vous demandez, d'un coût de 3 milliards, reviendrait, je le répète, à augmenter les pensions des retraités les plus aisés. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Emmanuelle Ménard.

Mme Emmanuelle Ménard. Je vous avoue ne pas très bien comprendre les arguments avancés contre ces amendements. Nous souhaitons revenir au taux de CSG appliqué avant 2018, soit 6,6 % au lieu de 8,3 %, une mesure qui, selon vous, monsieur le ministre délégué, coûterait trop cher – 3 milliards – alors que le Gouvernement cherche à faire des économies pour financer les retraites. Or nous voulons redonner du pouvoir d'achat aux retraités quand vous voulez prendre aux retraités pour redonner aux retraités, logique de

vases communicants, dont ils sortent perdants. Je ne crois pas que les Français soient prêts à l'entendre. (*Mme Estelle Youssouffu applaudit.*)

Monsieur Cazeneuve, vous parlez d'une mesure favorable aux « retraités aisés ». Soyons sérieux ! Rappelons qu'en 2017, pour Emmanuel Macron, tout retraité était aisé dès lors qu'il gagnait plus de 1 200 euros. Nous avons dû nous bagarrer dans cet hémicycle pour obtenir du Gouvernement que le seuil à partir duquel la hausse de la CSG s'appliquait soit relevé à 2 000 euros. Si vous considérez que toucher 1 200 ou 2 000 euros, c'est être un retraité aisé, nous n'avons vraiment pas la même conception des choses. Je connais beaucoup de personnes qui aimeraient que leurs pensions dépassent les 1 200 ou les 2 000 euros. Quand vous vivez seul et que vous devez avec ces sommes payer un loyer, faire vos courses, remplir le réservoir de votre voiture avec du carburant en hausse, vous n'avez rien d'un Crésus. Attention donc aux termes que vous employez !

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Marc Le Fur, pour un rappel au règlement.

M. Marc Le Fur. Sur le fondement de l'article 100, alinéa 2, madame la présidente. Le président Hollande considérait que l'on pouvait parler de riche actif à partir de 4 000 euros de revenus. Pour M. Cazeneuve, les retraités sont aisés à partir de 2 000 euros. Le niveau baisse, et c'est bien ce que nous avons déjà constaté ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR et du groupe LFI-NUPES. – Protestations sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Ce n'est pas un rappel au règlement, madame la présidente !

Après l'article 2 (suite)

Mme la présidente. La parole est à M. Thibault Bazin.

M. Thibault Bazin. Le taux de CSG est pour nous un enjeu important car il renvoie au pouvoir d'achat des retraités, affecté par l'inflation, notamment la hausse du prix de l'essence, comme l'est le pouvoir d'achat des actifs, dont nous nous préoccuons aussi, bien évidemment.

Le premier quinquennat d'Emmanuel Macron a été marqué par la hausse de la CSG pour les retraités. Vous avez pris, monsieur le ministre délégué, l'exemple d'un retraité qui toucherait 4 000 euros. Or, en matière de CSG, une logique différente de celle des actifs s'applique aux retraités : c'est le revenu fiscal de référence (RFR) du foyer qu'il faut prendre en considération et non pas le niveau de la pension. Le revenu fiscal de référence au-delà duquel s'applique le taux le plus élevé est de 23 000 euros pour une personne seule et de 36 000 euros pour un couple, bien loin des 4 000 euros mensuels que vous évoquiez. En réalité, les classes moyennes sont pénalisées par cette hausse de CSG que vous avez imposée et à laquelle vous n'avez pas apporté de correctifs suffisants. Les retraités en pâtissent. Tout cela leur est profondément préjudiciable. Comment changer d'avis cinq ans plus tard ?

Mme la présidente. La parole est à M. Lionel Tivoli.

M. Lionel Tivoli. Depuis le début de nos débats, vous confondez classes moyennes et classes aisées. J'ai l'impression que vous vivez dans un monde parallèle ! Vous avez le culot de prétendre que vous allez revaloriser les petites retraites à 1 200 euros : or nous voyons bien que ce n'est qu'une vaste fumisterie. En 2018, le Gouvernement a décidé d'une augmentation de la CSG, faisant passer son taux de 6,6 % à 8,3 %, ce qui a eu pour conséquence une diminution nette des pensions de 2,6 % en 2018.

Cette réforme vient ajouter au déclassement et au manque de considération que subissent nos aînés depuis des années. Sur la dernière décennie, les pensions brutes ont reculé de 3 % et les pensions nettes de 4,7 %. Ces amendements vont le bon sens : ils permettent à nos retraités de regagner du pouvoir d'achat, contrairement à votre promesse fumeuse d'une retraite pour tous à 1 200 euros au moins. Nous sommes donc favorables à cette baisse du taux de CSG, qui n'exclut pas bien sûr la mise en œuvre du grand plan d'économies que Marine Le Pen a proposé dans son programme présidentiel. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Sansu.

M. Nicolas Sansu. Monsieur le ministre délégué, la CSG, ce n'est pas notre tasse de thé. L'élément majeur du financement de la protection sociale doit, selon nous, être les cotisations sociales car nous estimons que c'est dans cet esprit que le Conseil national de la Résistance (CNR) a conçu la sécurité sociale.

Arrêtez de faire croire que nos groupes veulent préserver les nantis. Nous parlons de personnes qui gagnent 1 965 euros, seules, ou 1 450 euros chacune lorsque le foyer fiscal compte deux parts. Et vous les appelez des nantis ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Mais je n'ai jamais employé ce terme !

M. Nicolas Sansu. Ce n'est pas acceptable. Lorsque nous vous proposons d'augmenter les cotisations sur les dividendes, vous n'êtes pas d'accord.

M. Éric Bothorel. Et vous, êtes-vous d'accord avec M. Guedj ?

M. Nicolas Sansu. Et vous nous expliquez que nous mettrons le pays en difficulté quand nous vous demandons de réduire le taux de CSG appliqué aux retraités modestes, dont le pouvoir d'achat a été mis à mal par la hausse décidée par votre majorité. Ce n'est pas sérieux ! Il faut revenir sur cette hausse. *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES et LFI-NUPES.)*

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 3129 et les amendements identiques suivants.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	332
Nombre de suffrages exprimés	271
Majorité absolue	136
Pour l'adoption	95
contre	176

(Les amendements identiques n° 3129, 3592, 4618, 4651, 5239, 5622, 6662, 7224, 9833, 10755 et 19120 ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 16464.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	324
Nombre de suffrages exprimés	318
Majorité absolue	160
Pour l'adoption	144
contre	174

(L'amendement n° 16464 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n° 455 et 15799.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	313
Nombre de suffrages exprimés	308
Majorité absolue	155
Pour l'adoption	132
contre	176

(Les amendements identiques n° 455 et 15799 ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Estelle Youssouffa, pour soutenir l'amendement n° 19416.

Mme Estelle Youssouffa. J'évoquerai le pouvoir d'achat des retraités dans les départements d'outre-mer, lesquels sont particulièrement exposés à la grande pauvreté : 9 % en Martinique, 15 % en Guyane contre moins de 1 % dans l'Hexagone. Ces personnes ont souvent connu des carrières hachées et partent donc plus tard à la retraite, en moyenne à 64 ans et souvent en mauvaise santé.

À la suite de la crise sociale de 2018, le Gouvernement avait fixé à 2 000 euros de revenus mensuels le seuil sous lequel les retraités ne sont pas assujettis au taux revalorisé de CSG. Cet amendement tend à le relever à 3 000 euros mensuels, ce qui contribuerait à redonner du pouvoir d'achat à tous nos retraités, en particulier aux Ultramarins qui en ont particulièrement besoin et qui sont confrontés au problème de la prise en compte des sur-rémunérations venant compenser le coût de la vie très élevé en outre-mer – à Mayotte, par exemple, il est supérieur de 64 % à celui de l'Hexagone. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Défavorable également.

Mme la présidente. La parole est à Mme Edwige Diaz.

Mme Edwige Diaz. L'augmentation du taux de la CSG, qui est passé de 6,6 % à 8,3 % au 1^{er} janvier 2018, c'est-à-dire au début du premier quinquennat du président Macron, a été d'une violence inouïe. Cinq ans plus tard, les gens qui ont

travaillé toute leur vie ont le sentiment d'avoir été radicalement spoliés. Pire, cette perte de pouvoir d'achat a principalement pénalisé les 60 % de retraités les plus modestes.

En votant cet amendement, vous avez l'occasion de vous racheter. En effet, personne n'a oublié que, l'été dernier, l'Assemblée nationale avait adopté une revalorisation des retraites à hauteur de l'inflation mais que, au beau milieu de la nuit, à trois heures du matin, par une manœuvre indigne, vous êtes revenus sur le vote de l'Assemblée. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.*) Rachetez-vous! Montrez aux retraités que vous pensez à eux et adoptez le présent amendement! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

(*L'amendement n° 19416 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Dharréville, pour soutenir les amendements n°s 19110 et 19121 qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

M. Pierre Dharréville. Ces amendements relèvent du même état d'esprit que les précédents, par lesquels nous avons proposé de revenir sur la mesure imposée par le gouvernement d'Édouard Philippe, qui avait d'ailleurs contribué à provoquer le mouvement des gilets jaunes – mesure qui s'applique encore pour partie et que nous voulions supprimer complètement, d'autant plus que les retraités avaient déjà subi une perte importante de pouvoir d'achat, du fait de la désindexation des pensions de l'inflation et de leur stagnation – et vous en avez encore ajouté un coup. J'ai entendu des interprétations très fantaisistes, qui n'ont d'ailleurs pas prospéré, sur l'amendement précédent.

L'amendement n° 19110 vise à diminuer le taux réduit de CSG des retraités, tandis que l'amendement n° 19121 vise à réduire le taux médian. Comme l'a rappelé Nicolas Sansu il y a quelques instants, nous ne pensons pas que la CSG soit le bon moyen pour financer le système de retraite, car cela conduirait les retraités à financer eux-mêmes les retraites. C'est pourquoi nous lui préférons la cotisation.

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. David Guiraud, pour un rappel au règlement. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

M. David Guiraud. Il se fonde sur l'article 32 de l'instruction générale du bureau de l'Assemblée nationale. Je le dis avec un peu de gravité, je découvre à l'instant qu'un homme dangereux m'a pris à partie sur une chaîne de grande audience: il s'agit du fondateur du bar raciste La Citadelle de Lille, qui était invité pour défendre une soirée ouvertement raciste qu'il souhaitait organiser au sein de son établissement.

Mme Géraldine Bannier. Qu'est-ce que cela vient faire dans notre débat?

Plusieurs députés du groupe RN. Quel rapport?

M. David Guiraud. Cette soirée ouvertement raciste a été interdite récemment par les pouvoirs publics. Je tenais à ce que la représentation nationale témoigne sa solidarité au préfet du Nord, au ministre de l'intérieur et à la maire de Lille qui ont décidé de l'interdire (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES et sur quelques bancs du groupe RE*), afin de neutraliser ces groupuscules dangereux.

M. Éric Woerth. Ce n'est pas un rappel au règlement!

M. David Guiraud. Dernière précision: la soirée devait s'intituler « Qu'ils retournent en Afrique », en hommage aux paroles d'un député du Rassemblement national. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES et sur quelques bancs du groupe LR. – Protestations sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. Nous avons pris acte des propos de M. Guiraud. Je vous propose de poursuivre l'examen des amendements.

Après l'article 2 (suite)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur les amendements n°s 19110 et 19121?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à M. Kévin Mauvieux.

M. Kévin Mauvieux. Les amendements que nous examinons depuis tout à l'heure visent à toucher au taux de la CSG. Je voudrais replacer l'église au milieu du village...

M. Hadrien Clouet. C'est la mairie qui est au milieu du village!

M. Kévin Mauvieux. ...et rétablir les choses en ce qui concerne les cotisations, l'endettement et la situation financière de la France, afin de répondre à la majorité qui se gargarise depuis deux semaines de son bilan. Que vous évoque le chiffre de 3 000 milliards? Cela m'évoque votre bilan en matière de dette publique. Que vous évoque celui de 600 milliards? Il représente la hausse de la dette, en seulement cinq années de Macronie. Et 51 milliards? C'est le montant des intérêts que nous remboursons chaque année sur les emprunts que vous avez souscrits. Et 12 %? C'est la part du PIB provenant d'emplois industriels, qui sont donc à haute valeur ajoutée – vous qui aimez vous comparer à l'Allemagne, sachez que ce taux y atteint 25 %!

Que vous évoque encore le chiffre de 2 millions? C'est le nombre de personnes au RSA en France. Et le taux de 45,3 %? Nous sommes parfaitement dans le thème, puisqu'il s'agit du taux de prélèvement en France, qui est l'un des plus élevés au monde malgré tous les chiffres que je viens de rappeler. Enfin, vous parlez beaucoup du taux d'emploi. C'est bien d'évoquer des taux, mais mieux vaut citer les chiffres: en mai 2012, à l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir – même si à l'époque le Président de la République était François Hollande, son père spirituel –, la France dénombrait 5,178 millions de chômeurs; actuellement, ils sont 6,155 millions, soit 1 million de plus. Voilà votre bilan calamiteux: de la dette, des intérêts, du RSA, des emplois qui ne produisent aucune valeur ajoutée et une réforme des retraites que vous voulez faire sur le dos des Français! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

(*Les amendements n°s 19110 et 19121, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Thibault Bazin, pour soutenir l'amendement n° 146.

M. Thibault Bazin. Je dois reconnaître qu'il n'a aucun rapport avec les autres amendements. C'est paradoxal mais, dans le cadre d'un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale (PLFRSS) – véhicule que vous avez choisi –, il n'est pas possible d'évoquer certains sujets liés au travail, et donc à la retraite, alors qu'il est possible d'aborder des questions liées aux recettes de la protection sociale n'ayant rien à voir avec la retraite.

Cet amendement vise à soutenir l'installation des jeunes agriculteurs, par une incitation à leur louer des terres par bail rural.

M. Fabien Di Filippo. Très bien ! Le taux d'emploi des jeunes contribue au financement des retraites !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Nous avons déjà eu ce débat précédemment. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Même avis pour les raisons exposées précédemment.

M. Fabien Di Filippo. La gauche n'aime pas les agriculteurs !
(*L'amendement n° 146 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Thibault Bazin, pour soutenir l'amendement n° 19878.

M. Thibault Bazin. Il s'agit d'un amendement très important. Si nous voulons garantir la pérennité du système par répartition, il convient, en plus d'augmenter le taux d'emploi, d'améliorer le taux de fécondité. Sans enfants demain, il n'y aura pas de renouvellement des générations. Or la natalité a chuté en dix ans : le taux de fécondité est ainsi tombé à 1,8 enfant par femme, alors que le désir de maternité s'est maintenu, dans le même temps, à 2,3 enfants par femme. J'en vois certains sourire, mais il s'agit d'un sujet très sérieux.

Le pouvoir d'achat des familles a été malmené, les allocations familiales ont été rabaissées pour les mères de famille qui travaillent, tout comme le quotient familial. Le taux d'emploi des mères de famille diminue avec le nombre d'enfants, ce qui n'est pas sans conséquences sur leurs futures retraites. (*Brouhaha sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) C'est un sujet très important, qui ne doit pas vous énerver. Les mères de famille sont ainsi les grandes oubliées de la réforme, alors qu'elles portent l'avenir de la nation et l'équilibre durable du système par répartition.

M. Fabien Di Filippo. Bravo !

M. Thibault Bazin. Cette situation implique un meilleur accompagnement des familles ayant des enfants à charge.

M. Maxime Minot. Eh oui !

M. Thibault Bazin. Tel est le sens de cet amendement, qui vise à mieux soutenir les mères de famille qui travaillent, en diminuant le taux de CSG appliqué à leurs revenus d'activités, en fonction du nombre d'enfants à charge. Ainsi, leur pouvoir d'achat sera amélioré. (*Mme Sophia Chikirou s'exclame.*) Les mères de famille qui travaillent sont souvent contraintes d'arbitrer entre leur travail et le mode de garde de

leurs enfants, qui est généralement coûteux. Lorsqu'on perd, en travaillant, les allocations familiales ou le bénéfice d'un quotient familial bonifié, il n'y a parfois pas d'intérêt à travailler. Mais le résultat est que la natalité a chuté. Nous devons améliorer le taux d'emploi des mères de famille et, pour cela, nous devons nous en donner les moyens. Cet amendement, qui propose d'appliquer des taux de CSG différents en fonction du nombre d'enfants à charge y participe. Il s'agit d'une proposition sérieuse, qui mérite d'être étudiée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. Maxime Minot. Excellent !

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 16634, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission ?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. En faisant fluctuer le taux de CSG, vous affecterez, pour un très faible bénéfice des personnes concernées, des ressources qui sont très importantes pour le budget de la sécurité sociale, puisqu'elles s'élèvent à 100 milliards d'euros.

M. Fabien Di Filippo. Quel chiffre avez-vous dit ?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Pour résumer, cette disposition apportera un bénéfice minime aux mères de famille mais entraînera un déficit majeur pour la sécurité sociale. Avis défavorable.

M. Fabien Di Filippo. Non, ce n'est pas possible !

M. Philippe Gosselin. 100 milliards ? Ce n'est pas possible, il y a une erreur !

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Monsieur Bazin, vous êtes, comme les membres de votre groupe, un ardent défenseur de la politique familiale.

Mme Annie Genevard. Vous ne répondez pas !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. J'y viens, madame Genevard. Je saluais simplement le combat que mène le député Bazin, tout comme votre groupe. Nous partageons bien sûr ce combat. C'est pourquoi j'ai du mal à comprendre que vous vouliez priver la branche famille d'une partie de ses recettes avec un amendement qui, en abaissant le taux de CSG sur les revenus d'activités, diminuera les ressources de la politique familiale. Je sais que ce n'est pas votre souhait et que vous cherchez plutôt à envoyer un message de soutien aux mères de famille, notamment, qui assument la charge d'un enfant, parfois seules. (*M. David Valence applaudit.*) Nous partageons cette préoccupation. Je rappelle que nous avons massivement augmenté l'allocation de soutien familial (ASF) pour les familles monoparentales – soit 700 euros en plus par an –, grâce à la décision votée par cette majorité. Je rappelle également une autre mesure adoptée dans le cadre du projet de loi de finances (PLF), à l'issue d'un amendement que vous défendiez avec d'autres groupes : la revalorisation du plafond pour le crédit d'impôt pour frais de garde d'un enfant, qui est passé de 2 300 euros à 3 500 euros par an.

M. Fabien Di Filippo. Mais le coût de la garde d'enfant a aussi beaucoup augmenté !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Il s'agit d'une mesure véritablement favorable aux classes moyennes et aux mères de famille qui aspirent à travailler, mais qui ont besoin de faire garder leurs enfants. J'émetts un avis défavorable sur votre amendement, car nous avons besoin de ces recettes pour financer la sécurité sociale et la politique familiale, même si je suis en ligne avec vous sur les objectifs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Laure Lavalette.

Mme Laure Lavalette. Comme l'a souligné notre collègue Thibault Bazin, la natalité est, avec la productivité d'ailleurs, la grande absente de la réforme des retraites – ce qui est tout de même aberrant ! Aucune ambition sociale n'aurait pu être obtenue dans ce pays en l'absence d'une natalité florissante. Et je remercie la gauche de cesser de culpabiliser les femmes qui veulent, figurez-vous de leur plein gré, avoir des enfants ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*) Je remercie aussi le ministre délégué Riester qui a levé le voile sur le problème des femmes qui seraient les premières pénalisées, notamment du fait de carrières hachées.

Mais je suis en mesure de vous proposer une source de recettes, à laquelle le Gouvernement n'a pas dû penser : songez aux économies que nous ferions en réservant les prestations familiales aux Français ou aux étrangers ayant travaillé cinq ans équivalent temps plein (ETP). (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.*) Ces dépenses, qui sont financées par la CSG, pourraient être directement réorientées vers la branche retraite.

M. Jocelyn Dessigny. C'est une bonne idée !

Mme Laure Lavalette. Cela permettrait sûrement de relancer la natalité française. J'ai même une autre idée : c'est que le deuxième enfant représente une part fiscale pleine. Nous avons déposé deux amendements pour défendre ces propositions, mais ils ont été jugés irrecevables. Ne nous faites donc pas croire que vous voulez soutenir la natalité, monsieur le ministre délégué ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandrine Rousseau.

Mme Sandrine Rousseau. Un conseil : lâchez nos utérus ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Écolo-NUPES et sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES – Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Jocelyn Dessigny. Ne vous inquiétez pas, personne n'a l'intention d'y toucher !

Mme Sandrine Rousseau. Si vous souhaitez vraiment aider les femmes, favorisez l'égalité salariale, instaurez le congé paternité équivalent au congé maternité, laissez partir les femmes avant 64 ans avec les trimestres acquis et retirez votre réforme ! Nos ventres ne sont pas la variable d'ajustement de votre réforme des retraites ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES, SOC et GDR-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophia Chikirou.

Mme Sophia Chikirou. Il est évident que cette réforme est antiféministe et qu'elle va à l'encontre des intérêts des femmes. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) C'est sûr et certain. Cela étant, la difficulté des femmes à concilier leur vie privée avec leur travail ne se

résoudra pas par des taux de CSG ou d'autres solutions de ce type. Le service public de la petite enfance est saccagé dans notre pays. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*) Or c'est le service public de la petite enfance qui aide les femmes ; c'est le service public périscolaire qui aide les femmes. (*Mêmes mouvements.*)

M. Benjamin Lucas. Exactement ! Elle a raison !

Mme Sophia Chikirou. C'est le droit du travail qui protège les femmes contre les horaires décalés et contre les contrats inférieurs à 35 heures et mal payés. Voilà ce qui aiderait les femmes à concilier leur vie de mère avec leur travail. Je souscris aux propos de Sandrine Rousseau : cessez de réduire les femmes à leur ventre et à leur capacité de porter des enfants ! (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Thomas Ménagé et M. Emeric Salmon. Il n'y a que vous qui pensez ça !

M. Jocelyn Dessigny. Comment arrivent-elles à se reproduire si elles ne font pas d'enfants ?

Mme Sophia Chikirou. Nous nous battons aussi pour que les hommes puissent jouer leur rôle de père. Nous nous sommes battus pour le congé de paternité ; nous nous battons pour que les hommes aient le même droit à vivre leur paternité que les femmes à vivre leur maternité. C'est un combat pour l'égalité. Je le répète, votre réforme est antiféministe. L'enjeu n'est pas de savoir si l'on donnera un peu plus de rien du tout aux femmes ; l'enjeu réside dans les services publics, dans le droit du travail et dans l'égalité entre les hommes et les femmes. Voilà ce que je voulais vous rappeler – car quand on parle de combat féministe, il est important de rappeler l'essentiel. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Chacun doit comprendre qu'il existe un lien logique et historique entre la retraite par répartition et la politique familiale. Ce lien est logique, parce qu'une retraite par répartition n'est concevable qu'avec une pyramide des âges favorable – dans la durée, c'est indispensable.

M. Philippe Gosselin. C'est logique !

M. Marc Le Fur. Ce lien est également historique, chers collègues communistes et de la NUPES, car ceux-là mêmes – essentiellement les membres du Conseil national de la résistance, sous l'autorité du général de Gaulle – qui ont construit la politique familiale sont ceux qui ont aussi construit la politique des retraites. Ce sont les mêmes, au même moment, et c'était très logique. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LR et RN.*)

Ce qui est aberrant dans votre réforme, c'est que vous dissociiez ces deux logiques. Vous prétendez défendre les familles : un ministre en est même prétendument chargé, mais il n'y connaît rien – il s'appelle M. Combe. Il a réussi à expliquer que les assistantes maternelles gagnaient l'équivalent de trois Smic par mois ! Mesurez le degré de méconnaissance de la politique familiale par les membres du Gouvernement ! Tel est votre gouvernement – ils n'ont pas tous vos qualités, monsieur le ministre et monsieur le ministre délégué. Vous n'auriez pas commis cette sottise, mais lui l'a faite ! Cela prouve que la politique familiale est complètement oubliée. Pourtant, le système de retraite ne sera durable que quand nous aurons un taux de natalité

satisfaisant. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR. – Brouhaha permanent sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. Chers collègues, ce brouhaha est pénible pour ceux qui essaient d'entendre les orateurs. Puis-je obtenir un peu de silence ?

La parole est à Mme Prisca Thevenot.

Mme Prisca Thevenot. J'ai une grande nouvelle : nous sommes à deux jours de la fin des débats...

M. Benjamin Lucas. À qui la faute ?

Mme Prisca Thevenot. Calmez-vous cher collègue, tout va bien se passer. Nous sommes donc à deux jours de la fin de l'examen du texte, et nous nous apercevons que le Rassemblement national est enfin présent ce soir, non simplement en spectateur, mais pour essayer de prendre part aux débats. Cela fait dix jours que vous vous tapissez dans l'ombre de la NUPES, et voilà que vous sortez de votre grotte pour raviver non pas vos vieux démons, mais vos démons actuels. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Pour vous, il y a un problème : ce sont les femmes. Les femmes ne sont qu'un utérus et sont là pour régler le problème de la société par la natalité. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE, LFI-NUPES, Dem et Écolo-NUPES.*)

M. Jocelyn Dessigny. Arrêtez de caricaturer !

M. Philippe Gosselin. Cela n'a rien à voir !

Mme Prisca Thevenot. Continuez de nous expliquer que nous ne sommes que des ventres, et que vous êtes des féministes hors pair ! Puisque vous voulez parler de natalité, faites plutôt des propositions concernant le congé parental pour les hommes – non, pardon, ça, c'est nous qui l'avons fait ! Faites-nous des propositions pour permettre aux femmes de faire garder leurs enfants quand elles travaillent – non, ça, c'est nous qui l'avons fait ! Merci pour vos leçons, mais vous repasserez ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Karine Lebon.

Mme Karine Lebon. Je souhaite répondre à nos collègues du Rassemblement national et à M. Le Fur, qui a interpellé les membres du groupe GDR-NUPES. Pour rappel, nous sommes au XXI^e siècle, nous ne sommes plus en 1945.

M. Laurent Jacobelli. Et alors, les femmes ne font plus d'enfants ?

Mme Karine Lebon. Merci de revenir dans le monde réel. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes GDR-NUPES et LFI-NUPES.*)

M. Jocelyn Dessigny. Nous avons connu des interventions plus pertinentes ! Le communisme n'est plus ce qu'il était !

(L'amendement n° 19878 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Thibault Bazin, pour soutenir l'amendement n° 19879.

M. Thibault Bazin. Je respecte trop les femmes pour les réduire à leur ventre. Le respect de la dignité est un des principes qui doivent nous rassembler : on ne peut pas réduire une personne à son corps. Mes amendements n'ont donc aucunement les arrière-pensées que vous leur prêtez.

Il n'en reste pas moins que le système de retraite par répartition repose sur deux piliers : le taux d'emploi et le taux de natalité. Il est établi que le taux d'emploi des mères de famille diminue à mesure qu'elles accueillent des enfants. Une étude de l'Union nationale des associations familiales (Unaf) démontre qu'il s'ensuit une perte de pouvoir d'achat de 220 euros par mois en moyenne pour une famille de deux enfants. Cette perte de pouvoir d'achat se reproduit à la retraite – c'est un principe de réalité.

Vous estimez, madame la rapporteure générale, que la mesure que je propose aurait un bénéfice minime. J'ai travaillé sur les effets que pourrait avoir une modulation de la CSG, avec le souci de ne pas aider de manière abusive les foyers ayant des revenus trop élevés : c'est pourquoi j'ai inscrit un plafond dans le présent amendement. Le dispositif proposé par celui-ci permettrait à une mère de deux enfants ou plus de récupérer 1 149 euros chaque année, et à une mère de quatre enfants ou plus de récupérer 1 328 euros chaque année. Ces montants ne sont pas anodins pour une famille.

Quant au crédit d'impôt pour la garde d'enfant, il s'arrête à 6 ans. Or tous les parents savent qu'un enfant doit encore être gardé passé cet âge. Il se pose des problèmes de garde pour les enfants de 7 ou 8 ans, que l'on n'ose pas toujours laisser à l'extérieur. Le dispositif comporte une carence en la matière.

Pour finir, je précise que ma proposition consiste à réduire la CSG sur les revenus d'activité des mères concernées, et non à la supprimer. Le fait que ces femmes travaillent donne lieu non seulement à des revenus, mais aussi à des cotisations et à des droits à la retraite : elles en sortent nécessairement gagnantes.

Mme la présidente. Sur cet amendement n° 19879, je suis saisie par le groupe Les Républicains d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission ?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Défavorable, pour les raisons que j'ai exposées précédemment.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à Mme Annie Genevard.

Mme Annie Genevard. Dans un débat sur les retraites, il est parfaitement légitime de parler de politique familiale – c'est même indispensable. Je ne comprends pas les quolibets qui fusent de part et d'autre dès qu'on aborde la politique familiale. Je ne comprends pas vos réticences à en parler, comme si le sujet était indécent. Il faut en parler, d'autant que la politique familiale a été nettement affaiblie depuis un certain temps. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LR et RN.*) La fin de l'universalité des allocations familiales, la diminution de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) et la modification du quotient familial ont mis à mal la natalité dans notre pays : c'est une réalité.

M. Patrick Hetzel. C'est une évidence !

Mme Annie Genevard. Il se pose, par ailleurs, la question des femmes actives mères de famille qui veulent poursuivre une activité professionnelle : il faut les y encourager et les soutenir. L'amendement présenté par M. Bazin est donc de première importance, parce que le sujet est de première importance, notamment pour le financement du système de retraite par répartition. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR et sur quelques bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Fabien Di Filippo.

M. Fabien Di Filippo. J'ai peu de choses à ajouter aux propos de Mme Genevard. Je vous poserai simplement deux questions, chers collègues de la gauche : depuis quand la volonté de mener des politiques facilitatrices pour les parents ou les mères est-elle sexiste ? (*Exclamations sur les bancs du groupe Écolo-NUPES.*) Savez-vous comment évolue notre taux de natalité ? Quand la natalité sera de 1,3 enfant par femme, voire de 1,2 ou 1,1 enfant, qu'advient-il de notre système de retraite par répartition ? Certains nous parleront alors de retraite à 68, 69 ou 70 ans ! Quelle solution apporterez-vous ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Cyrielle Chatelain.

Mme Cyrielle Chatelain. Si vos amendements sont sexistes, c'est parce que vous ne parlez pas de la parentalité. Vous adressez aux femmes le message suivant : restez dans vos foyers. (« *C'est faux !* » sur plusieurs bancs des groupes RN et LR.) C'est ce que nous n'acceptons pas. Si vous souhaitiez que les femmes travaillent, vous parleriez d'égalité salariale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES et LFI-NUPES.*) Si vous souhaitiez que les femmes travaillent, vous parleriez de la lutte contre les emplois à temps partiel contraint. Les travailleurs pauvres sont des femmes ! Si vous voulez qu'une femme vive de son travail, il faut la payer, il faut la respecter, et il faut reconnaître ses compétences.

M. Laurent Jacobelli. Et il faut diminuer la CSG sur ses revenus !

Mme Cyrielle Chatelain. Nos collègues du Rassemblement national ont une seule inspiration : la Hongrie, avec ses politiques rétrogrades, xénophobes et racistes. (*Protestations prolongées sur les bancs du groupe RN.*)

M. Jocelyn Dessigny. C'est hors sujet !

Mme Cyrielle Chatelain. Jordan Bardella a donné la Hongrie en exemple ! Viktor Orbán est au pouvoir depuis douze ans, et c'est un échec. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES et sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Les politiques natalistes rétrogrades consistant à renvoyer les femmes dans leur foyer et à leur donner de l'argent sont un échec. (*Les exclamations se poursuivent sur les bancs du groupe RN.*) La seule manière de faire en sorte que nous vivions bien, c'est de protéger les droits des femmes – et non de s'inspirer de pays parfaitement autoritaires qui visent à remettre les femmes au foyer, qui ont une vision traditionaliste et qui rencontrent un échec total. Ayons le courage de défendre les droits des femmes ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES et LFI-NUPES. – Exclamations sur les bancs du groupe RN. – M. Xavier Breton mime un joueur de pipeau.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

Mme Sophie Taillé-Polian. La différence entre vous et nous, c'est que vous voulez utiliser les femmes, et les enfants qu'elles engendrent, pour résoudre les problèmes de la société. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Pour notre part, nous voulons que les femmes et les hommes, en tant que parents, puissent élever les enfants qu'ils désirent. Voilà la différence !

M. Jocelyn Dessigny. Avec vous, peut-être que les hommes auront des enfants !

Mme Sophie Taillé-Polian. Vous avez la vision rétrograde d'une politique nataliste menée au nom de la patrie. Nous, nous voulons simplement que les femmes qui veulent avoir des enfants puissent le faire.

M. Laurent Jacobelli. Nous aussi !

Mme Sophie Taillé-Polian. Nous voulons leur apporter tout le confort nécessaire, en les laissant vivre la vie qu'elles souhaitent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Gosselin.

M. Philippe Gosselin. Madame Taillé-Polian, vous affirmez qu'il est important que chaque femme, chaque famille, puisse élever le nombre d'enfants qu'elle désire.

Mme Sophie Taillé-Polian. Et pas pour payer les retraites des autres !

M. Philippe Gosselin. Je rappelle que les Français désirent en moyenne 2,3 enfants, mais que le taux de fécondité réel ne s'élève qu'à 1,8 enfant par femme.

Mme Sophie Taillé-Polian. Je compte les enfants un par un, monsieur, pas avec des virgules !

M. Philippe Gosselin. Le nombre de naissances n'avait jamais été aussi bas depuis 1946. Personne n'a prétendu que les femmes – ou leur utérus, disait Mme Rousseau – étaient l'alpha et l'oméga de la démographie : la politique familiale, ce n'est pas seulement la politique pratiquée à l'égard de la femme. C'est la politique pratiquée à l'égard des familles ! (*Applaudissements et « Très bien ! » sur plusieurs bancs des groupes LR et RN.*)

Mme Sophie Taillé-Polian. Vous voulez une politique nataliste, ce n'est pas la même chose !

M. Patrick Hetzel. Vous n'aimez pas les familles !

M. Philippe Gosselin. J'insiste sur ce mot : les familles ! Pour financer un système par répartition, différentes solutions existent, dont la démographie. Il est donc absolument naturel et nécessaire de débattre de la politique familiale – ou de son absence. Car cela fait des années qu'elle est affaiblie : on a supprimé l'universalité des allocations familiales, peu à peu raboté le quotient familial et échoué à assurer un service public de la petite enfance. L'ensemble de ces éléments, conjugués à d'autres facteurs liés à la crise économique ou encore à l'évolution de la société, expliquent la situation actuelle : nous ne constatons pas le renouvellement de population souhaité à l'échelle d'une nation – la nation française et non hongroise, chers collègues –, nécessaire non seulement au financement des retraites, mais aussi à l'équilibre du pays, et avant tout à celui des familles. Car quand on ne peut avoir autant d'enfants qu'on le souhaite-

rait, on passe à côté de quelque chose d'essentiel : la vie, tout simplement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LR et RN.*)

Mme la présidente. Les réponses appelant de nouvelles réponses, la liste d'orateurs potentiels s'allonge à vue d'œil. Je considère que nous avons fait le tour de la question. Je donnerai donc uniquement la parole aux députés dont les groupes ne se sont pas exprimés à ce sujet.

La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

M. Jean-Philippe Tanguy. Je ne sais pas ce qu'il s'est passé ; peut-être sommes-nous tombés dans une faille temporelle qui nous a transportés dans un débat qui n'existe pas. (*Sourires.*) À partir d'un amendement de notre collègue Bazin visant à donner davantage de liberté économique aux femmes et davantage de sécurité aux familles, nous en sommes venus à une discussion complètement caricaturale, dans laquelle certains essaient de faire croire que nous voulons assigner les femmes à leur foyer, ou que sais-je ?

Mme Sophie Taillé-Polian. C'est ce que vous voulez !

M. Jean-Philippe Tanguy. Mais c'est nous qui, par deux fois, avons voulu envoyer une femme à l'Élysée ! (*Applaudissements et « Eh oui ! » sur les bancs du groupe RN.*) Et c'est vous qui, par deux fois, avez choisi un homme ! Alors, cessez de vouloir nous en remontrer avec vos combats illusoire pour la défense des femmes. Nous savons bien que la gauche, depuis un siècle, cherche à se faire pardonner son crime originel, qui est d'avoir privé les femmes du droit de vote pendant toute la III^e République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Exclamations et brouhaha sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES, ainsi que sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme Sophie Taillé-Polian. Et votre crime originel à vous, on en parle ?

M. Jean-Philippe Tanguy. Mais jamais vos mensonges ni vos réécritures de l'histoire ne changeront rien au fait qu'en France, ce sont les droites qui ont favorisé les droits des femmes, jamais la gauche ! (*Mêmes mouvements.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Arthur Delaporte.

M. Arthur Delaporte. Je voulais parler d'autre chose, mais mon collègue Tanguy me force à lui répondre. Bien évidemment, vous avez raison : ce sont les droites, surtout l'extrême droite, qui ont voté la loi Veil du 17 janvier 1975.

M. Jocelyn Dessigny. On parle de natalité, pas d'avortement !

M. Arthur Delaporte. Vous aurez beau réécrire l'histoire et la falsifier tant que vous pourrez, vous avez toujours été du côté de ceux qui oppriment les femmes.

Quant à l'amendement, il est légèrement, voire totalement hors sujet. (*Exclamations sur quelques bancs des groupes RN et LR.*)

M. Jocelyn Dessigny. C'est vous qui êtes hors sujet !

M. Arthur Delaporte. Nous débattons des retraites des femmes – ou en tout cas, nous essayons. On oublie trop souvent que 19 % des femmes doivent attendre l'âge de 67 ans pour pouvoir liquider leurs droits à la retraite. Il s'agit d'une femme sur cinq. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes SOC et Écolo-NUPES.*) Les pensions de retraite des femmes sont inférieures de 40 % à celles des

hommes. (*Mêmes mouvements.*) Pourquoi ? Parce que le salaire des femmes est inférieur de 22 % en moyenne à celui des hommes. Parce qu'elles ont des carrières hachées. (*Mêmes mouvements.*) Telle est la réalité. Si nous pratiquions une réelle politique d'égalité salariale, le système de retraites serait mieux financé, grâce à des cotisations plus abondantes. Si nous disposions de mesures plus favorables envers les retraites minimales dont les femmes sont les premières bénéficiaires, nous assurerions aux femmes de meilleures pensions.

Mme Marie-Christine Dalloz. Nous parlons de politique familiale !

M. Arthur Delaporte. Je conclurai en rappelant que 37 % des femmes perçoivent une pension inférieure à 1 000 euros brut. C'est cela dont nous devrions tous nous préoccuper, plutôt que d'un report de l'âge légal de la retraite, qui pèsera d'abord sur les femmes.

M. Laurent Jacobelli. On s'ennuie !

M. Arthur Delaporte. Car oui, votre politique enfermera encore plus de femmes dans une trappe à précarité, parce que vous les mettez au chômage, ou pire, au RSA. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes SOC et Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Cyrille Isaac-Sibille.

M. Cyrille Isaac-Sibille. Je tâcherai de ramener un peu de calme dans l'hémicycle en tenant des propos mesurés, contrairement à ceux que nous pouvons entendre sur les bancs de la NUPES ou du Rassemblement national. Notre pacte social repose sur la démographie. C'est le principe de la répartition : les retraités touchent une pension financée grâce aux versements des actifs. Les pensions que nous toucherons nous-mêmes viendront des cotisations de nos enfants. Les débats de politique démographique ont donc bien sûr leur place à l'Assemblée nationale, puisqu'il est ici question du pacte social. Si nous pouvons financer les pensions, les soins, l'éducation des enfants, si les particuliers n'ont pas besoin de mettre d'argent de côté pour payer individuellement ces services, c'est grâce au système par répartition. Adoptons donc une position pondérée, et reconnaissons que la démographie a droit de cité dans la discussion du système de retraites. (*M. Henri Alfandari applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la rapporteure générale.

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Je vous concède volontiers l'importance de la politique familiale, mais je souhaite soumettre à votre sagacité quelques données quantitatives. Entre 2009 et 2012, les dépenses relatives à la politique familiale ont baissé de 2 milliards d'euros, passant de 58,4 milliards à 56,5 milliards. Entre 2012 et 2016, elles ont diminué cette fois de 6 milliards, passant de 56,5 milliards à 49 milliards.

M. Patrick Hetzel. C'est la période Hollande !

M. Jocelyn Dessigny. C'est parce que la gauche n'aime pas la famille.

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Entre 2017 et 2023, elles ont augmenté de 6 milliards, passant de 49 milliards à 55 milliards.

M. Fabien Di Filippo. À périmètre modifié ! Ce calcul est un peu malhonnête.

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. En 2026, elles atteindront 61 milliards, après une nouvelle hausse de 6 milliards. Vous avez raison de rappeler que la politique familiale est importante, mais les chiffres le sont également. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE. – Exclamations sur quelques bancs du groupe LR.*)

M. Guillaume Kasbarian. Excellent !

M. Xavier Breton. Le nombre de naissances en 2022 est le plus faible depuis 1946. C'est cela, votre résultat !

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Peu.

M. Stéphane Peu. J'ai écouté sans réagir plusieurs approximations historiques, mais je ne peux pas laisser passer celle de M. Tanguy. Nous débattons du système de retraite par répartition, dont la paternité est généralement reconnue à Ambroise Croizat, ministre communiste du général de Gaulle. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES, SOC et Écolo-NUPES.*)

M. Philippe Gosselin. Comme vous dites, c'était sous le général de Gaulle !

M. Stéphane Peu. Monsieur Tanguy, vous affirmez que la gauche veut se racheter de ne pas avoir donné le droit de vote aux femmes sous la III^e République.

M. Xavier Breton. C'est un fait historique.

M. Stéphane Peu. Certes, la France a accordé très tardivement ce droit de vote, mais je tiens à rappeler qu'il est issu du vote d'un amendement déposé par Fernand Grenier, un autre ministre communiste du général de Gaulle. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES, SOC et Écolo-NUPES.*) Si vous voulez vous appuyer sur des références historiques qui ne soient pas falsifiées, que vous n'auriez pas trouvées dans les bouquins de Zemmour, allez aux Archives nationales : vous y verrez en ce moment une très belle exposition sur l'histoire du droit de vote des femmes ! Vous y apprendrez que la France doit ce droit à Fernand Grenier, ministre communiste et député de Saint-Denis, dont je suis, à ce titre, le successeur lointain ! (*Les députés des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES, SOC, et Écolo-NUPES se lèvent et applaudissent longuement. – Les députés des groupes RE et Dem, dont plusieurs se lèvent, applaudissent également.*)

M. Emeric Salmon. C'était avant ou après Staline ?

Mme la présidente. Il me reste à donner la parole à des orateurs issus des deux seuls groupes qui ne se sont pas encore exprimés. Nous aurons alors fait le tour ; nous aurons même fait des détours.

La parole est à M. Charles de Courson.

M. Patrick Hetzel. Lui, il connaît bien la III^e République : il était déjà là !

M. Charles de Courson. L'amendement de notre collègue Bazin présente un intérêt majeur : il soulève la question des droits familiaux. C'est une des lacunes de ce texte, qui ne comporte rien à ce sujet. Pourtant, M. le ministre du travail a lui-même reconnu que c'est dans ce secteur que les inégalités entre les quarante-deux régimes de retraite sont les plus criantes.

En voici quelques exemples. La naissance et l'éducation d'un enfant majorent la durée d'assurance de huit trimestres dans le régime général ; dans les régimes publics, ils la

majorent de quatre trimestres si l'enfant est né avant 2004 et de deux trimestres s'il est né à partir de 2004. La majoration des pensions en fonction du nombre d'enfants est tout aussi problématique : la naissance d'un troisième enfant donne droit à une majoration de 10 % dans presque tous les régimes, mais estimez-vous normal que cette majoration n'évolue pas au-delà du troisième enfant dans le régime privé, alors qu'elle augmente de 5 % par enfant supplémentaire dans les régimes publics, où elle est plafonnée à 25 % pour le sixième enfant – voire à 30 % pour le septième enfant, dans le cas du régime de l'Ircantec ? Tout cela est anormal.

Évoquons également les pensions de réversion : trouvez-vous normal que certains régimes imposent des conditions d'âge et de revenus, ce qui signifie que de nombreuses femmes qui ont perdu leur mari lorsqu'elles étaient jeunes n'obtiendront jamais de pension de réversion ? Dans le régime général, chers collègues, il faut attendre l'âge de 57 ans pour prétendre à une pension de réversion. Si vous perdez votre époux à 40 ans et que vous travaillez toute votre vie avec deux ou trois enfants à charge, vous n'aurez même pas de pension de réversion à 57 ans, car celle-ci vous est inaccessible si vos revenus dépassent le plafond de 24 000 euros par an en droits propres.

M. le ministre a d'ailleurs reconnu que rien dans ce texte ne concerne les droits familiaux. Il a même indiqué à la commission des finances qu'il avait saisi le président du Conseil d'orientation des retraites (COR) pour réaliser une étude sur le sujet... (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT. – Mme Emmanuelle Ménard applaudit également.*)

Mme la présidente. Le temps est écoulé, cher collègue. La parole est à M. Hadrien Clouet.

M. Jocelyn Dessigny. Quand vote-t-on, madame la présidente ?

M. Hadrien Clouet. En débattant, chacun d'entre nous se doit de rester concentré sur le fond des amendements. En l'occurrence, cet amendement est assez problématique. D'abord, il concerne uniquement les femmes qui ont deux enfants ou plus, comme si une mère célibataire avec un enfant ne subissait pas déjà une précarité redoutable. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*) Vous ne ciblez donc pas du tout les situations de précarité existantes, préférant vous adresser d'emblée aux femmes qui correspondent au schéma que vous voulez encourager, à savoir celles qui ont un nombre d'enfants considérable. Vous leur promettez des récompenses fiscales, comme si c'était le chèque et non la crèche qui permettait à un couple, ou à une femme, d'élever des enfants. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

Le problème de votre proposition consiste surtout à déterminer qui paiera. Si vous la financez par une baisse de la CSG, vous demandez à tous les contribuables – à nous-mêmes, aux Français qui suivent nos débats – de fournir cette aide nécessaire aux femmes en difficulté, plutôt que de mettre leur employeur à contribution. Il s'agit d'une énième manière de contourner l'égalité salariale, qui rapporterait pourtant 5 milliards d'euros aux caisses de l'assurance vieillesse. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*) Une telle somme rendrait caduque la moitié de votre réforme : c'est déjà une bonne moitié de prise !

Par ailleurs, ce rideau de fumée n'occulte pas seulement la nécessité de l'égalité salariale, mais également l'ensemble du projet de loi. En proposant de diminuer la CSG pour faire

gagner par-ci par-là quelques euros à quelques femmes, vous invisibilisez la conséquence essentielle de la réforme : aucune d'entre elles ne sait si elle percevra 1 200 euros de pension, car, ayant posé la question pendant des semaines, nous n'avons toujours pas obtenu la réponse ! Depuis des jours, nous écoutons France Inter à notre corps défendant – car tout de même, pour écouter le ministre à huit heures sur France Inter, il faut être motivé (*Sourires sur quelques bancs*) ; bref, nous faisons tout notre possible pour obtenir cette réponse, en vain. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

Combien auront des trimestres perdus ? Nous ne le savons pas. Nous savons uniquement que vous voulez toujours harmoniser par le bas. Par conséquent, nous soupçonnons que la majoration par enfant, pour les salariés du privé, sera abaissée, comme pour les salariés du public, à deux trimestres uniquement au lieu de quatre. Enfin, avec deux années de pension perdues, votre réforme coûtera 34 000 euros en moyenne pour les femmes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la rapporteure générale.

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Je voudrais répondre à M. de Courson, car étant donné le nombre d'amendements, nous ne pourrions pas examiner ceux qui portent article additionnel après l'article 8, parmi lesquels un amendement très intéressant de Marc Ferracci, qui étend la majoration de 10 % pour trois enfants aux professions libérales – mesure attendue depuis longtemps. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.*)

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. À titre personnel, j'aurais émis un avis favorable et je regrette que nous ne puissions pas l'examiner.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 19879.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	388
Nombre de suffrages exprimés	380
Majorité absolue	191
Pour l'adoption	88
contre	292

(*L'amendement n° 19879 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy, pour soutenir l'amendement n° 16634.

M. Jean-Philippe Tanguy. Il s'agit de trouver, puisque nos collègues macronistes en demandent depuis quelques jours, de nouvelles recettes, et d'introduire un peu de justice sociale dans cette réforme qui en manque tant. Nous proposons en l'occurrence d'aggraver – nous assumons le mot – l'imposition des retraites chapeaux.

M. Hadrien Clouet. Le chapeau de Montretout ?

M. Jean-Philippe Tanguy. Chaque année, quelques oligarques s'accordent en effet des avantages que jamais aucun salarié n'obtiendra malgré une vie de travail. Il nous paraît

donc tout à fait normal d'alourdir la fiscalité sur les retraites chapeaux à partir de 10 000 euros – et encore, on aurait pu les taxer dès le premier euro – pour mettre enfin un peu de justice dans cette réforme. Je ne comprends pas comment on pourrait s'opposer à cette mesure de bon sens qui consiste à appliquer la bonne fiscalité aux bonnes cibles, c'est-à-dire en taxant davantage les plus privilégiés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Il est défavorable. Là encore, les recettes que nous obtiendrions et les bénéficiaires qu'on pourrait en attendre sont vraiment trop faibles.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. J'ajouterai aux arguments de la rapporteure générale un argument juridique. J'invite le Rassemblement national à lire la jurisprudence du Conseil constitutionnel qui a censuré l'application du taux de 21 % à partir de 24 000 euros – mesure que vous proposez de modifier, introduite dans la loi de finances pour 2013 –, car il l'a jugée inconstitutionnelle. C'est pourquoi, même pour la part des rentes supérieure à 24 000 euros par mois, le taux n'est pas de 21 %, comme vous l'indiquez, mais de 14 %.

M. Xavier Breton. Ça peut changer.

Mme la présidente. La parole est à Mme Cyrielle Chatelain.

Mme Cyrielle Chatelain. Voilà l'amendement alibi du Rassemblement national qui veut nous faire croire qu'il a une politique sociale. (*Protestations prolongées sur les bancs du groupe RN.*) Examinons donc votre politique économique pour établir si, réellement, elle vise à imposer les plus riches et à partager les richesses. Par exemple, le Rassemblement national ne veut pas le retour de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)...

M. Franck Allisio. Ce n'est pas Mélenchon !

Mme Cyrielle Chatelain. ...mais un « IFF » ou impôt sur la fortune financière, qui permettrait aux grands propriétaires terriens et aux propriétaires de grandes bâtisses de payer moins d'impôts. Finalement, la société du Rassemblement national est une société d'héritiers.

M. Jocelyn Dessigny. On a le droit de transmettre quelque chose à ses enfants.

Mme Cyrielle Chatelain. Vos mesures sur l'héritage visent en effet à permettre aux plus riches de donner encore plus à leurs enfants. Vous voulez également réduire les cotisations sociales, comme vous l'avez prouvé lors de votre niche parlementaire. Enfin, comme Emmanuel Macron, vous aviez inscrit dans votre programme pour l'élection présidentielle la diminution des impôts de production. (« *C'est vous qui avez voté Macron !* » sur les bancs du groupe RN.)

L'amendement n° 16634 vise à faire croire que vous vous souciez des gens, mais c'est absolument faux. Le Rassemblement national, c'est la même politique économique libérale qu'Emmanuel Macron, mais le racisme en plus ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES et sur quelques bancs du groupe GDR-NUPES. – Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

M. Jean-Philippe Tanguy. Excusez-moi, madame la rapporteure générale, mais je ne comprends pas votre argument qui consiste à dire : cela ne touchera pas assez de gens, cela ne rapportera pas assez, donc il ne faut pas le voter. Ce n'est pas un argument ! En matière fiscale, il y a aussi des mesures symboliques. En effet, une société repose aussi sur des mesures symboliques de justice. Il faut que toute la population française sente que les plus privilégiés contribuent à leur juste part. Dire que cela ne concerne pas assez de gens n'est donc pas un argument.

Monsieur le ministre délégué, vous mentionnez le Conseil constitutionnel, mais vous êtes bien placé pour savoir qu'en matière de fiscalité, sa jurisprudence est très variable et change d'une législature à l'autre selon les personnes que le pouvoir y nomme. En effet, on sait très bien que le Conseil constitutionnel est tout aussi politique que les autres institutions françaises. Je suis donc sûr que si le Gouvernement argumente en faveur de ce genre de mesures, avec le doigté que vous avez (*Sourires sur les bancs du groupe RN*), vous saurez convaincre les sages qu'il faut que les plus riches paient enfin leur juste part.

Enfin – je m'adresse désormais à la gauche –, excusez-moi, mais vous ne pouvez pas dire à la fois que nous ne voulons pas rétablir l'impôt sur la fortune et reconnaître que nous voulons instaurer un impôt sur la fortune financière. (*Protestations sur les bancs du groupe Écolo-NUPES.*) Apprenez à lire les sigles ! Si nous voulons instaurer un impôt sur la fortune financière, c'est bien que nous voulons taxer la finance ! Voilà en quelques mots, en un tout petit livre, le programme du Rassemblement national pour les nuls. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Labaronne.

M. Daniel Labaronne. Je ne reviendrai pas sur la question du déficit de notre système de retraite. Le débat est intéressant car, en définitive, il oppose deux visions. La première consiste à financer le système de retraite par répartition, auquel nous sommes attachés. (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Oui, nous y sommes attachés ! La seconde vise à financer notre système de retraite par ce qu'on pourrait appeler la budgétisation, c'est-à-dire par le recours à l'impôt. De fait, nous entendons beaucoup de propositions en tout genre pour financer notre système de retraite par les impôts plutôt que par les cotisations.

Si vous me le permettez, puisque Stéphane Peu a évoqué Ambroise... (*L'orateur regarde son téléphone. – Exclamations prolongées et sourires sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

Plusieurs députés du groupe LFI-NUPES. Croizat !

Mme la présidente. S'il vous plaît !

M. Sébastien Jumel. C'est nul ! Vous ne savez pas qui est Ambroise Croizat ! (*Sourires.*)

M. Daniel Labaronne. Croizat. Ça peut arriver, quand on est un peu fatigué ! (*Exclamations continues.*)

Mme la présidente. S'il vous plaît, mes chers collègues !

M. Daniel Labaronne. Ambroise... Croizat (*Sourires*) disait la chose suivante : « La sécurité sociale est la seule création de richesse sans capital. La seule qui ne va pas dans la poche des actionnaires, mais est directement investie pour le bien-être de nos concitoyens. »

M. Éric Bothorel. Il a raison !

M. Daniel Labaronne. C'est là où ça devient intéressant ! « Faire appel au budget des contribuables », par les impôts, « pour la financer serait subordonner l'efficacité de la politique sociale à des considérations purement financières. » Ce que nous dit Ambroise... Croizat (*Exclamations et sourires*)...

M. Manuel Bompard. Ne le massacrez pas, un peu de respect !

M. Daniel Labaronne. ...c'est qu'en définitive, il y a un risque à financer notre système de protection sociale, notre système de retraite, par la budgétisation, c'est-à-dire par l'impôt, et qu'il est préférable de le financer par les cotisations, c'est-à-dire par le travail. C'est tout le sens de la politique que nous avons menée (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES*)...

Mme la présidente. Merci, mon cher collègue.

M. Daniel Labaronne,... qui consiste à simplifier le marché du travail, à réformer la fiscalité du capital (*Exclamations sur quelques bancs des groupes LR et RN*), à mettre l'accent sur l'innovation et la recherche pour créer de l'activité économique... (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur, dont le temps de parole est écoulé.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Antoine Léaument.

M. Hubert Wulfranc. Redonnez donc la parole à M. Labaronne ! (*Sourires.*)

M. Antoine Léaument. Monsieur Labaronne, vous êtes formidable : oublier le nom d'Ambroise Croizat, quand même... Puisque vous aimez les citations d'Ambroise Croizat, en voici une : « Jamais nous ne tolérerons que soit renié un seul des avantages de la sécurité sociale... » (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas applaudit également.*) Je n'ai pas fini, les amis, attendez la fin ! « Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès. » (*Mêmes mouvements.*)

M. Mathieu Lefèvre. C'est ce que nous faisons.

M. Antoine Léaument. Maintenant, j'aimerais vous répondre. Vous n'étiez peut-être pas là quand j'ai cité cette page du rapport du COR qui explique que, s'il y a un problème de financement, c'est parce qu'il y a eu beaucoup d'allègements des cotisations des employeurs. Il s'agit de la page 85, mais comme je sais que vous êtes amateur des pages du rapport du COR – que vous n'avez pas lu en entier, contrairement à moi... (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RE, LR et Dem.*) Écoutez, les amis, lisez le rapport du COR, vous l'aimez tellement ! Voici la page 45. Un peu de silence ! Instruisez-vous avec le rapport du COR !

M. Éric Bothorel. Vous n'aurez pas mon COR !

M. Antoine Léaument. « Il est fait l'hypothèse [...] que le partage entre le capital et le travail restera [...] stable. » Collègues, le principal problème qui se pose à nous et la raison pour laquelle nous vous proposons d'imposer davantage le capital, c'est à la fois évidemment pour avoir de nouveaux modes de financement en ce moment, mais aussi parce qu'en imposant davantage le capital, on obtient des effets considérables sur la répartition entre le travail et le capital. C'est vous qui dites qu'il faut procéder par incitation : si vous augmentez l'imposition des dividendes, que feront les entreprises ? Au lieu de verser des dividendes, peut-être décideront-elles d'augmenter les salaires ; ça serait pas mal, non ? Ça, ça finance le système des retraites ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Quand, dans notre pays,...

Mme la présidente. Merci, cher collègue.

M. Antoine Léaument. Bon, d'accord, je continuerai tout à l'heure.

Mme la présidente. La parole est à M. Arthur Delaporte.

M. Arthur Delaporte. Je tiens d'abord à remettre Ambroise Croizat au milieu du village de la gauche.

M. Jocelyn Dessigny. Je ne savais pas que c'était un amendement sur Ambroise Croizat !

M. Arthur Delaporte. Je vous renvoie également aux premiers débats qui ont fondé notre système de retraite, notamment ceux de 1905-1906 auxquels j'ai déjà fait référence. J'en profite pour remercier les agents de la bibliothèque pour leur accueil car sans eux et sans le travail de conservation de la bibliothèque de l'Assemblée nationale, peut-être que notre mémoire serait plus courte. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Faut-il vous rappeler que dans ces débats, on discutait justement de la contribution des salariés, des patrons et de l'État ? Que disait-on à l'époque ? Je citerai un discours de Jaurès du 30 janvier 1906. (*Exclamations sur les bancs du groupe RE.*)

M. Jocelyn Dessigny. Et voilà !

M. Arthur Delaporte. « Eh bien il est juste qu'elles contribuent dans la même proportion, avec la même ampleur que la partie de la bourgeoisie qui a engagé ses capitaux dans la production. Et puisque le patron, les employeurs, sont tenus de contribuer pour tous les salariés, il faut que l'autre fraction de la bourgeoisie soit tenue également de contribuer pour tous les salariés, quel que soit leur salaire. Elle ne peut y être appelée que si l'État garantit à tous les ouvriers, en sus du versement ouvrier et du versement patronal, une contribution certaine de la communauté nationale. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES.*) Voilà comment Jaurès expliquait la nécessité d'avoir une contribution de l'État, qui renvoie à la solidarité nationale. Vous pourrez raconter ce que vous voudrez sur le système par répartition, reste que la contribution de l'État est également nécessaire. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes SOC, Écolo-NUPES et GDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Belkhir Belhaddad.

M. Belkhir Belhaddad. Vous proposez en somme, à travers ces différents amendements et dans la discussion que nous tenons, de financiariser le système par répartition. C'est là ce que vous souhaitez. Comme le disait M. Labaronne, nous n'avons pas le même projet : nous voulons pérenniser le système par répartition. Vous parliez à l'instant du déficit et vous en revenez toujours au COR. « Le déficit n'existe

pas. » Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Jean-Luc Mélenchon, le 9 février 2023. (*« Bravo ! » et applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Manuel Bompard. Il a raison !

M. Rodrigo Arenas. Chapeau ! Et la suite ?

M. Belkhir Belhaddad. Si jamais vous croisez Jean-Luc Mélenchon, dites-lui qu'il y a des déficits ! Vous évoquez souvent le COR, mais vous évoquez moins le Comité de suivi des retraites (CSR) qui rend chaque année un avis public destiné à évaluer si le système s'éloigne de manière significative de ses objectifs. Les estimations et les projections du COR servent de base pour le CSR ainsi que pour un jury de citoyens.

Dans son neuvième avis, le CSR indique ainsi : « Néanmoins, ce nouveau rapport révisé assez sensiblement les résultats des projections de l'an passé, dans le sens de l'accroissement du ratio retraites/PIB et du creusement des déficits. Cette année, les déficits moyens anticipés sur vingt-cinq ans deviennent substantiels quelle que soit la convention de calcul retenue pour évaluer les ressources du système. » Le constat est clair, net et précis.

L'heure est donc au choix, un choix politique : n'attendons pas d'être au bord du précipice ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 16634.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	315
Nombre de suffrages exprimés	306
Majorité absolue	154
Pour l'adoption	62
contre	244

(*L'amendement n° 16634 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de plusieurs amendements, n°s 2812, 2872, 3086, 3528, 3724, 5298, 5561, 9312, 11151, 13943, 14011, 18250, 9317 et 18251, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n°s 2812, 2872, 3086, 3528, 3724, 5298, 5561, 9312, 11151, 13943, 14011 et 18250 sont identiques, de même que les amendements n°s 9317 et 18251.

La parole est à Mme Élixa Martin, pour soutenir l'amendement n° 2812.

Mme Élixa Martin. J'ai entendu dire tout à l'heure que les chiffres du chômage n'avaient jamais été aussi bons. Au-delà d'une évidente manipulation des chiffres, je voudrais expliquer, en particulier aux membres de la minorité présidentielle, que le verbe ne crée pas la réalité : vous pouvez répéter à l'envi les mêmes histoires, les Français n'y croient pas car cela ne correspond pas à ce qu'ils vivent ni à ce qu'ils ressentent ! Parfois, vous me faites penser à Marie-Antoinette. Alors que les Parisiens avaient faim et réclamaient du pain, elle aurait déclaré : « Qu'ils mangent de la brioche ! »

M. Maxime Minot. Il y en a qui préfèrent les coquilles Saint-Jacques !

Mme Élisabeth Martin. Souvenez-vous : cette affaire s'était mal terminée...

Avec le présent amendement, nous vous proposons de taxer à hauteur de 30 % les pensions de retraite excédant 24 000 euros par mois – et je précise pour les ministres, qui semblent manquer de calculatrices, que cela correspond à vingt pensions de 1 200 euros. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Nous visons donc les retraites chapeaux. Derrière cette expression au premier abord sympathique se cache en réalité la possibilité, pour les grands dirigeants, de toucher chaque mois une retraite supplémentaire garantie dès avant même leur prise de fonctions, et quels que soient les résultats de l'entreprise au moment où ils la quittent. Nous avons tous en tête le nom de quelques-uns des bénéficiaires de ces pensions.

Pourtant, en 2014, M. Macron nous avait promis – encore une promesse ! – de supprimer ces retraites chapeaux. Bien évidemment, il ne l'a pas fait. Alors, plutôt que de nous faire tous travailler deux ans de plus, taxez-les ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.* – *M. Benjamin Lucas applaudit également.*)

Mme la présidente. Les amendements identiques n^{os} 2872 de Mme Ségolène Amiot, 3086 de M. Léo Walter et 3528 de Mme Caroline Fiat sont défendus.

La parole est à Mme Élise Leboucher, pour soutenir l'amendement n^o 3724.

Mme Élise Leboucher. Monsieur le ministre délégué, j'aimerais que vous m'expliquiez une chose :...

M. Sylvain Maillard. Ah !

Mme Élise Leboucher. ...s'il vous est si compliqué d'augmenter les salaires, et si vous craignez tant le déficit,...

M. Éric Bothorel. Un déficit ? Quel déficit ? Il n'y a pas de déficit. (*Sourires.*)

Mme Élise Leboucher. ...pourquoi continuez-vous encore et toujours à faire des cadeaux aux plus riches ? Hier, on vous a entendu marteler qu'il ne fallait pas imposer de contraintes aux entreprises. Pas de contraintes, donc, et pas de contreparties non plus, malgré les 150 milliards d'euros d'aides publiques qui leur ont été versés en 2022, soit 30 % du budget de l'État. Entre 2000 et 2022, les aides aux entreprises ont ainsi grimpé de 3 % à 6,4 % du PIB.

Les retraites chapeaux, elles, sont totalement exonérées de CSG et de contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) : encore une belle trouvaille des néolibéraux, et un jackpot pour les plus riches ! Nous proposons donc de renforcer la contribution des plus aisés, mais vous vous y refusez. Pour éviter de gêner un tant soit peu vos amis fortunés, vous êtes prêts à toutes les contorsions budgétaires, quitte à faire payer à celles et ceux qui font pourtant marcher le pays le prix ultime : deux années de vie. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Alors qui servez-vous réellement : le peuple qui se lève tôt, qui soigne les plus fragiles et accompagne nos aînés dans un système de santé que vous vous employez à casser, le peuple qui éduque nos enfants dans des écoles que vous délaissez, le peuple qui nous nourrit, nous permet de nous chauffer et ramasse nos poubelles (*Mêmes mouvements*) – celles et ceux à

qui vous avez menti sur la revalorisation à 1 200 euros de leur retraite –, ou bien les financiers, les traders, les actionnaires, tous ceux qui font du fric dans leur sommeil ?

La vie n'a pas de prix, mais elle a un coût : celui du travail et de la sueur. Pour rappel, un patron ne donne pas de travail : il achète la force de travail, celle que vous bradez sans cesse. (*Mêmes mouvements.*) Avec cette réforme injuste, qui aboutira à voler deux ans de vie, vous ne faites que créer un nouvel impôt, qui ne touche pas les bonnes personnes. Retirez cette réforme, supprimez cet impôt sur la vie ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. Les amendements identiques n^{os} 5298 de Mme Aurélie Trouvé et 5561 de Mme Mathilde Panot sont défendus.

La parole est à M. Stéphane Delautrette, pour soutenir l'amendement n^o 9312.

M. Stéphane Delautrette. Votre projet de réforme des retraites est injuste, et vous le savez bien.

Il est d'abord injuste pour les femmes, et plus largement pour tous les travailleurs, notamment les plus modestes, que le nouvel impôt sur la vie que vous entendez créer frappera en priorité.

Au risque de me répéter, nous vous avons démontré à travers nos amendements qu'un autre chemin est possible, qui passe par la conjugaison de plusieurs sources de financement. Monsieur le ministre délégué, la vraie justice, c'est de faire contribuer chacun à hauteur de ses moyens : avec le présent amendement, nous proposons donc de relever de 21 % à 30 % le taux d'imposition des retraites chapeaux les plus importantes. En effet, ces pensions atteignent des montants faramineux et permettent aux quelques privilégiés qui les perçoivent – selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), seules 1 % des entreprises proposent un tel dispositif – de toucher une rente annuelle allant de 300 000 à 700 000 euros. Mes chers collègues, préférons la justice fiscale à l'injustice sociale ! (« Bravo ! » et *applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. Sur les amendements n^{os} 2812 et identiques, je suis saisie par les groupes La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale et Gauche démocrate et républicaine-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

L'amendement n^o 11151 de Mme Clémence Guetté est défendu.

La parole est à Mme Charlotte Leduc, pour soutenir l'amendement n^o 13943.

Mme Charlotte Leduc. Christiane, née en novembre 1961, va devoir travailler trois mois supplémentaires. Ouali, qui a commencé à travailler à 20 ans, devra attendre 63 ans pour prendre sa retraite. Brigitte, qui a 59 ans, va aussi devoir travailler plus longtemps, elle qui préparait déjà sa retraite. Avec sa carrière hachée, Carole, 45 ans, ne peut plus espérer qu'une retraite incomplète, même en ne partant qu'à 67 ans. Toutes ces femmes vont devoir travailler plus longtemps : pour elles, pas de retraites chapeaux comme celles dont

bénéficient les dirigeants des grandes entreprises, et que, par cet amendement, nous proposons de taxer. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Toutes les femmes que j'ai citées vont devoir travailler deux années supplémentaires sous prétexte qu'il faut trouver de l'argent pour combler le déficit du système de retraite. Parce que c'est ça ou la faillite, nous avertit M. le ministre délégué. Pour combler le déficit que vous avez vous-mêmes créé à grands coups d'exonérations de cotisations sociales, vous choisissez donc de faire contribuer Christiane, Ouali, Brigitte, Carole et toutes les autres, en les privant des deux plus belles années de leur retraite.

Vous auriez pu faire un autre choix : rétablir l'ISF, par exemple, ou taxer les retraites chapeaux. Et quand nous vous proposons de nouvelles recettes, comme vos choix nous y obligent, vous les qualifiez d'écrans de fumée.

Laissez-moi vous parler d'un autre écran de fumée, que vous refusez obstinément de dissiper : celui qui cache les près de 100 milliards d'euros que l'évasion fiscale nous coûte chaque année. Cette évasion fiscale n'est pas celle de Brigitte, Christiane, Ouali ou Carole, qui paient bel et bien leurs impôts, mais celle de Bouygues, Arnault, Pinault, Niel, Bettencourt, Mulliez, Dassault (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES*) et de leurs multinationales – Total, McDonald, Amazon, toutes ces entreprises qui s'enrichissent sur le territoire français et plantent leurs profits dans des paradis fiscaux.

M. Thomas Rudigoz. C'est caricatural.

Mme Charlotte Leduc. En novembre dernier, en tant que rapporteure spéciale de la commission des finances pour le projet de loi de finances pour 2023, j'ai publié un rapport consacré à la lutte contre l'évasion fiscale – un de plus ! –, dans lequel je formule de nombreuses propositions. Je serais ravie que vous vous en inspiriez pour votre plan de lutte contre la fraude fiscale, monsieur le ministre délégué, mais permettez-moi d'être sceptique sur cette probabilité. Le constat est en effet accablant : non seulement le Gouvernement n'a rien fait pour lutter contre ce fléau, mais son inaction le rend même complice de ce délit.

Si toutes les femmes que j'ai citées vont travailler plus longtemps, c'est uniquement parce que vous refusez de combattre l'évasion fiscale, de faire contribuer les riches, qui touchent des retraites chapeaux (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES*), et les ultrariches, ceux qui jouent à un Monopoly où la case prison n'existe pas. Alors agissez pour plus de justice fiscale et laissez les gens profiter d'une retraite bien méritée ! (« Bravo ! » et *applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme Danielle Simonnet. Excellent !

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandrine Rousseau, pour soutenir l'amendement n° 14011.

Mme Sandrine Rousseau. Il porte sur la taxation des retraites chapeaux. Saviez-vous, monsieur le ministre délégué, que les bénéficiaires des rentes supérieures à 24 000 euros étaient taxées à seulement 21 % ? J'imagine que oui. Nous proposons de relever ce taux à 30 %.

En effet, l'ancien PDG de Danone, par exemple, a touché une retraite chapeau de 1,7 million d'euros, celui d'Air Liquide de 650 000 euros par an. La retraite chapeau du PDG de L'Oréal s'élève à 3 millions d'euros, quand celle du PDG d'Airbus atteint 1,3 million d'euros annuels. Vous

cherchez des sources de financement : plutôt que de faire travailler les salariés deux années supplémentaires, renoncez à cet impôt sur la vie et taxez les riches ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Écolo-NUPES ainsi que sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Fabien Roussel, pour soutenir l'amendement n° 18250.

M. Fabien Roussel. Nous parlons beaucoup, ce soir, de nouvelles sources de financement du système de retraite. Dans ce débat, nous abordons le sujet des retraites chapeaux, ces pensions supérieures à 24 000 euros par mois actuellement taxées à 21 %. Nous proposons de relever ce taux à 30 % : ce n'est pas énorme, et sachant que les grands patrons du CAC40 touchent des retraites chapeaux de l'ordre de 100 000 à 150 000 euros par mois – ils s'appellent Jean-Paul Agon, ancien PDG de L'Oréal, ou encore Franck Riboud, ancien PDG de Danone –,...

M. Hervé de Lépinau. Et Mélenchon ?

M. Fabien Roussel. ...il leur restera encore largement de quoi vivre. L'ancien PDG du groupe Axa, Henri de Castries, parti à 62 ans après avoir cotisé à peine quarante-trois annuités, touche, lui, 1,1 million d'euros par an.

M. Hervé de Lépinau. Et Mélenchon ?

M. Fabien Roussel. En vous proposant de porter à 30 % le taux d'imposition des retraites chapeaux de ces hommes et ces quelques femmes, nous vous demandons simplement d'assurer la justice fiscale, l'égalité et la solidarité avec l'ensemble des Français, notamment ceux qui touchent de petites retraites. Au lieu de repousser l'âge de départ à la retraite des ouvriers et des salariés de notre pays, taxez les retraites chapeaux ! Taxez les revenus financiers et le capital, plutôt que le travail ! Voilà ce qu'est la justice sociale dans notre pays, voilà quelle était l'ambition d'Ambroise Croizat pour la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. Nous en venons à une nouvelle série d'amendements identiques.

L'amendement n° 9317 de M. Jérôme Guedj est défendu.

La parole est à M. Pierre Dharréville, pour soutenir l'amendement n° 18251.

M. Pierre Dharréville. À l'instar de mon collègue Fabien Roussel, je vous invite évidemment à adopter les amendements précédents. Mais, au cas où vous ne le feriez, nous vous offrons une chance de vous rattraper avec ces amendements de repli qui tendent à porter le taux d'imposition des retraites chapeaux à 25 %.

Nous verrons alors si vous êtes réellement prêts à taxer un tant soit peu les retraites chapeaux et à défendre notre système de retraite par répartition contre le système de retraite par capitalisation ! Cette mesure vise en effet à dissuader le développement de celui-ci. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

M. André Chassaigne. Très bien !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune ?

Mme Stéphanie Rist, *rapporteuse générale*. Encore une fois, ces mesures ne seraient pas efficaces. Monsieur Tanguy – je n’ai pu vous répondre tout à l’heure –, vous avez déclaré que le Rassemblement national souhaitait une taxation symbolique : c’est toute la différence avec nous, qui ne voulons pas faire semblant.

M. Jocelyn Dessigny. Quand vous taxez, vous ne faites pas semblant, c’est certain !

Mme Stéphanie Rist, *rapporteuse générale*. Je soutiendrai d’ailleurs, avec les autres membres du groupe Renaissance, l’amendement n° 19834, lequel vise à une harmonisation fiscale d’un rendement de 300 millions d’euros par an – une mesure efficace, donc. En raison de cette quête d’efficacité, avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l’avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, *ministre délégué*. Mesdames et messieurs les députés, je souhaitais tout d’abord faire une digression – qui ne le sera pas tant que cela, plusieurs orateurs ayant abordé le sujet – concernant les femmes : un amendement déposé par le groupe Renaissance, précisément par Véronique Riotton,...

M. Sylvain Maillard. Exactement !

M. Gabriel Attal, *ministre délégué*. ...placé après l’article 13, porte sur l’égalité des pensions entre les femmes et les hommes. J’espère de tout cœur que vous renoncerez à faire obstruction et que nous pourrions ainsi l’examiner ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme Nadia Hai. Retirez vos amendements ! Ils sont tous identiques, c’est le même !

M. Gabriel Attal, *ministre délégué*. Les amendements en discussion visent quant à eux à porter de 21 % à 30 %, voire 50 %, le taux d’imposition des retraites chapeaux. Or, comme je l’ai dit à M. Tanguy, ce taux est de 14 % et non de 21 %, proportion censurée par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 29 décembre 2012.

Mme Stella Dupont. Eh oui ! C’est dommage, mais c’est comme ça !

M. Gabriel Attal, *ministre délégué*. Le Président de la République était alors François Hollande,...

M. Arthur Delaporte. Tiens, c’est vrai !

M. Gabriel Attal, *ministre délégué*. ...et sa majorité voulait porter le taux en question de 14 % à 21 % ; le Conseil constitutionnel, je le répète, censura la mesure comme confiscatoire, puisque le cumul de ce taux et de celui d’autres impôts, notamment sur le revenu, dépassait 75 %.

M. Hubert Wulfranc. Et alors ? Marchais disait : « Au-dessus de 4 millions, 100 % d’impôts, je prends tout ! »

M. Gabriel Attal, *ministre délégué*. Non seulement ces amendements sont donc également inconstitutionnels, mais ils reposent sur un chiffre qui ne figure plus dans le code de la sécurité sociale ! Par ailleurs, je tiens à souligner que le Gouvernement et la majorité ont agi en vue d’encadrer les abus en matière de retraites chapeaux.

Mme Nadia Hai. Eh oui, c’est vrai !

M. Gabriel Attal, *ministre délégué*. Ainsi, avant l’ordonnance du 3 juillet 2019, aucune condition d’ancienneté dans l’entreprise n’était requise pour bénéficier d’une telle retraite ; cette lacune est désormais comblée. Pour toutes ces raisons, j’émettrai un avis défavorable. (*Mme Caroline Abadie applaudit. – Mme Sophia Chikirou s’exclame.*)

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à Mme Farida Amrani, pour un rappel au règlement.

Mme Farida Amrani. Il se fonde sur l’article 100, concernant la tenue des débats.

Je suis tout à fait d’accord avec vous, monsieur le ministre délégué : il convient de mettre un terme à l’obstruction. Reste que la cause de celle-ci ne réside pas dans le nombre des amendements :...

M. Philippe Gosselin. Un peu quand même !

Mme Farida Amrani. ...nous aurions pu n’en déposer qu’une dizaine (*Exclamations sur divers bancs*)... Laissez-moi terminer ! Je le répète, nous aurions pu consacrer à dix amendements tout le temps occupé jusqu’ici par nos débats. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*) Je vous propose donc que l’Assemblée siège ce week-end, et surtout d’user de votre possibilité d’aller au-delà du délai fixé par l’article 47-1 de la Constitution, car l’obstruction, monsieur le ministre délégué, est de votre fait ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas applaudit également.*)

Mme la présidente. Chers collègues, la question ayant été transmise cet après-midi à la présidente de l’Assemblée nationale, je n’accepterai plus de rappels au règlement ayant trait à ce sujet. (*Brouhaha.*)

M. Hadrien Clouet. On veut la réponse du ministre délégué !

M. Louis Boyard. Est-ce qu’il va au ski ce week-end ?

Mme la présidente. Voyons, monsieur Boyard !

Après l’article 2 (suite)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Woerth.

M. Éric Woerth. Avec la NUPES, mes chers collègues, le monde se simplifie soudain : d’une part, les nantis sont les méchants, si j’ose dire ; d’autre part, il n’existe aucun problème qui ne puisse être résolu par un impôt supplémentaire. On impose donc à tout va. Seul problème : la France est un pays surimposé (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES ainsi que sur quelques bancs des groupes SOC et GDR-NUPES*) dans tous les domaines – capital, travail ou patrimoine ! Je ne crois donc pas qu’il s’agisse de la bonne solution. Votre truc, au fond, c’est le bombardement fiscal partout et pour tous (*Mêmes mouvements*),...

Mme la présidente. Seul M. Woerth a la parole, chers collègues !

M. Éric Woerth. ...au détriment du pouvoir d’achat comme de l’emploi, d’où un risque majeur d’augmentation du chômage.

Mme Raquel Garrido. C'est grave! Je suis choquée!

M. Éric Woerth. Autre solution, que vous ne proposez certes pas, mais qui serait de fait une conséquence de la vôtre: l'effondrement des pensions de retraite des Français. (*Mêmes mouvements.*) Vous devriez en parler de façon plus nette et plus claire!

De quoi avons-nous besoin? De justice sociale et d'efficacité économique: tel est le sens de cette réforme. Nous avons également besoin d'un effort. L'efficacité économique, en effet, c'est l'équilibre du système de retraite en 2030; et connaissez-vous, au sein de ce système, la proportion des dépenses consacrées à la justice sociale? (*Exclamations continues.*)

M. Nicolas Sansu. Non, pas vous, monsieur Woerth...

M. Benjamin Lucas. La justice sociale invoquée par Woerth: on aura tout entendu!

M. Éric Woerth. Madame Rousseau, vous n'en savez rien, je suppose: 16 % du volume total des retraites, soit plus du double du budget annuel du ministère de l'intérieur, sont consacrés à s'assurer que le système demeure à la fois efficace et juste! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Hubert Wulfranc.

M. Hubert Wulfranc. Je conçois que le sujet des retraites chapeaux sème un certain trouble. Au-delà de la juste observation de Mme Chatelain que le groupe Rassemblement national, qui s'apprête à voter pour ces amendements afin de se parer de toutes les vertus, ne s'en est pas moins opposé à l'augmentation de la CSG sur les revenus du capital, il est certain que nous entrons dans une dimension symbolique, donc irritante. Nous sommes amenés à citer des noms; vous nous renvoyez aux 200 familles; nous vous répondons que la lutte entre le travail et le capital est toujours d'actualité.

Pour ma part, je soutiendrai bien évidemment ces amendements, de même que les autres membres que mon groupe. Je n'en souhaiterais pas moins élargir la perspective: au fond, nous en sommes à nous demander qui doit contribuer à remplir les caisses vieillesse. Monsieur le ministre délégué, je réitère donc la question que j'ai posée il y a deux jours: l'Union européenne vous presse de prendre acte de manière concrète du statut de salarié des employés des plateformes et microentrepreneurs. Si vous vous conformez à la directive européenne prévue avant la fin du mois, c'est près de 1,5 milliard d'euros – 3 milliards en tenant compte de l'ensemble des microentrepreneurs –...

Mme la présidente. Il faut conclure, monsieur Wulfranc.

M. Hubert Wulfranc. ...que ces professionnels verseront aux caisses de retraite. Cette ressource nouvelle,...

Mme la présidente. Merci, cher collègue.

M. Hubert Wulfranc. ...la ferez-vous adopter par l'Assemblée? (« Très bien! ») et applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES. – Mme Cyrielle Chatelain applaudit également.)

Mme la présidente. La parole est à M. Benoit Mournet.

M. Benoit Mournet. Les retraites chapeaux ont donné lieu à trente amendements identiques; il est curieux qu'aucun de leurs auteurs ou signataires ne se soit aperçu qu'ils posaient un problème de constitutionnalité, et qu'aucun non plus n'ait été en mesure de nous dire combien aurait rapporté

la mesure souhaitée. Néanmoins, le débat aura progressé aujourd'hui: nous avons constaté l'existence d'un déficit, que je vous remercie d'avoir reconnu sans équivoque, même si, faisant fi des phénomènes démographiques et macroéconomiques, vous avez aussitôt entrepris de l'expliquer par le fait que l'État ne remplirait pas son office.

Un député du groupe LFI-NUPES. Et vous, vous faites fi de la démocratie!

M. Benoit Mournet. C'est pourquoi, chers collègues, je tiens à vous rassurer concernant la contribution de l'État au système de retraite et le financement de celui-ci par les impôts des Français, bien loin qu'il serve lui-même au maintien d'autres services publics. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Pas moins de 50 milliards issus des impôts lui sont en effet alloués au titre de la solidarité nationale, plus 20 milliards de compensation des allègements de charges,...

Mme Raquel Garrido. Ce ne sont pas des allègements de charges, mais de cotisations!

M. Benoit Mournet. De cotisations, c'est exact. S'y ajoutent encore la part cachée, c'est-à-dire la surcotisation que verse à juste titre l'État employeur pour les pensions militaires et civiles, et la compensation des régimes spéciaux. Tout à l'heure, Mme Pires Beaune, de manière d'ailleurs intéressante, nous exposait qu'il s'agissait de maintenir la part de nos retraites à 14 % du PIB; or le Conseil d'orientation des retraites prévoyait en 2001 que nous en serions aujourd'hui à ce chiffre. Magnifique, formidable: le COR avait vu juste! À ceci près que pour accomplir sa prédiction, il a fallu les réformes de 2003, 2007, 2010 et 2013, et qu'il faudra celle de 2023 pour que nous en restions à 14 %.

Mme la présidente. Veuillez conclure, monsieur Mournet.

M. Benoit Mournet. Nous n'avons certes pas retenu une solution de facilité, mais elle entérine la réforme menée en 2013 par Marisol Touraine (*Mêmes mouvements*), et même l'améliore encore s'agissant des carrières longues... (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur, dont le temps de parole est écoulé.*)

Mme la présidente. Merci, cher collègue.

La parole est à Mme Cyrielle Chatelain.

Mme Cyrielle Chatelain. Nos débats sont devenus quelque peu caricaturaux:...

Mme Blandine Brocard. Vous êtes les seuls à avoir la parole!

Mme Cyrielle Chatelain. ...afin de sauver le système de retraite d'un déficit – nous l'avons toujours reconnu – de 12 milliards sur 345 milliards, c'est-à-dire d'un déséquilibre de l'épaisseur d'un trait, nous vous proposons de demander, d'une manière ou d'une autre, un effort aux plus riches et non à la majorité des Français. Pour répondre à M. le ministre délégué, je serais ravie d'étudier l'amendement de Véronique Riotton consacré à l'égalité des pensions. Le groupe écologiste a déjà retiré plus de 400 amendements,...

M. Jocelyn Dessigny. Il en reste encore 15 000!

Mme Cyrielle Chatelain. ...et la NUPES, lundi soir, avait renoncé à plus de 1 000.

M. Vincent Bru. On le sait!

Mme Cyrielle Chatelain. Jusqu'à présent, vous n'en avez pas moins rejeté toutes nos requêtes : le report de la niche du groupe socialiste, ce qui nous aurait donné un jour de plus pour débattre de ce texte,...

Mme la présidente. Madame Chatelain, vous vous éloignez du sujet. Ne revenons pas sur ces histoires : nous en avons fait le tour !

Mme Cyrielle Chatelain. Mais, madame la présidente, c'est le ministre délégué qui a évoqué ce point. Laissez-moi lui répondre ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

M. André Chassaigne. Nous sommes libres de tenir les propos que nous voulons !

Mme la présidente. Revenez-en aux amendements, si vous le voulez bien !

Mme Cyrielle Chatelain. Le ministre délégué a parlé d'obstruction : c'est vous qui obstruez les débats... (*Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice. – Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Arthur Delaporte, que je remercie par avance de parler des amendements.

M. Arthur Delaporte. Ces amendements portent sur les retraites chapeaux, et j'ai à ce propos une question à vous poser, chers collègues. Quel grand auteur a dit : « J'annoncerai de nouvelles mesures pour renforcer la taxation des retraites chapeaux », et ce afin de financer le système de retraite ? Vous, monsieur Woerth ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES, dont certains députés se lèvent, et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES. – Exclamations sur les bancs du groupe RE.*) Nous étions en 2010 ; l'Assemblée examinait un projet de réforme des retraites dont l'injustice nécessitait un alibi. Il fallait mettre à contribution, disiez-vous, ceux qui perçoivent ces pensions indécentes.

Vous nous accusiez tout à l'heure, nous, la gauche, de vouloir remédier à tous les problèmes par la création de nouvelles taxes : vous, les macronistes, dès qu'un problème survient, vous baissez les taxes. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe GDR-NUPES.*) Souvenez-vous, monsieur Woerth, de votre ancien moi, celui de 2010, avant que vous ne retourniez votre veste ou plutôt votre chapeau ; souvenez-vous du temps où vous étiez ministre du travail et vouliez financer le système de retraite par une fiscalisation accrue des retraites chapeaux ; votez pour ces amendements ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes SOC, LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 2812, 2872, 3086, 3528, 3724, 5298, 5561, 9312, 11151, 13943, 14011 et 18250.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	353
Nombre de suffrages exprimés	308
Majorité absolue	155
Pour l'adoption	107
contre	201

(*Les amendements identiques n^{os} 2812, 2872, 3086, 3528, 3724, 5298, 5561, 9312, 11151, 13943, 14011 et 18250 ne sont pas adoptés.*)

(*Les amendements identiques n^{os} 9317 et 18251 ne sont pas adoptés.*)

Mme Raquel Garrido. Je souhaitais m'exprimer !

Mme la présidente. Madame Garrido, j'ai déjà donné la parole à six orateurs. Le débat a eu lieu et, du reste, il y a eu davantage d'orateurs pour que contre ces amendements. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures trente, est reprise à vingt-trois heures quarante.*)

Mme la présidente. La séance est reprise.

Je suis saisie de dix amendements identiques, n^{os} 3130, 3593, 4617, 4691, 5240, 5623, 6663, 7251, 9834 et 10756.

Sur ces amendements, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Frédéric Mathieu, pour soutenir l'amendement n^o 3130.

M. Frédéric Mathieu. Nous allons continuer à débattre des retraites chapeaux et de leur taxation. Durant la dernière séquence et celles qui l'ont précédée, nous avons bien compris que votre principe cardinal est de proscrire toute nouvelle taxation – ça donne des boutons à tout le monde. À en juger d'après certains propos, en cas de taxations supplémentaires, les sept plaies d'Égypte s'abattraient sur la France, précédées par les quatre cavaliers de l'Apocalypse. N'ayant toujours pas vu d'invasion de sauterelles, nous allons continuer. Une retraite chapeau, qu'est-ce que c'est ?

M. Bruno Millienne. On sait ce que c'est !

M. Frédéric Mathieu. C'est une retraite qui s'ajoute à une retraite de base et à une retraite complémentaire – une sorte de troisième volet. Cet amendement vise à abaisser le seuil de taxation des retraites chapeaux au taux de 21 % à 10 000 euros par mois – je répète, 10 000 euros par mois. J'insiste sur ce chiffre car, quand il est question de taxation, on entend dire que l'on voudrait faire du mal aux petits – artisans, boulangers et autres. Or 10 000 euros par mois, ce sont les retraites chapeaux des cadres dirigeants des grandes entreprises.

M. Bruno Millienne. Attention, ça inclut M. Mélenchon !

M. Frédéric Mathieu. Point de méthode : évitons de nous planquer derrière les petits pour cacher les gros, s'il vous plaît ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas applaudit également.*)

Parlons maintenant du caractère confiscatoire de la taxation. Savez-vous ce qui est confiscatoire ? Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 et ses 90 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales, compensées à hauteur de 6 milliards d'euros, ce qui donne une perte nette de recettes de 84 milliards d'euros. Voilà ce

qui est confiscatoire : piquer 84 milliards d'euros sur le travail pour les verser dans les poches du capital! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Monsieur le ministre délégué, vous avez l'air étonné, mais c'était grâce à l'usage de l'article 49.3 juste avant d'aborder la partie sur les dépenses. Tout le monde s'est levé ici pour dire : merci, madame la Première ministre, de nous enlever nos prérogatives de parlementaires.

Mme la présidente. Merci, monsieur le député.

M. Frédéric Mathieu. Tout le monde l'a oublié, mais pas nous : nous ne l'avons pas oublié et nous disons que c'est cela qui est confiscatoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. François Piquemal et Mme Ersilia Soudais se lèvent pour applaudir.*)

Mme la présidente. Les amendements identiques n^{os} 3593 de Mme Ségolène Amiot, 4617 de Mme Pascale Martin, 4691 de Mme Martine Etienne et 5240 de Mme Clémentine Autain sont défendus.

La parole est à Mme Danielle Simonnet, pour soutenir l'amendement n^o 5623.

Mme Danielle Simonnet. Je voudrais saluer la Macronie qui fait preuve d'une immense solidarité avec ses amis les plus riches. Si l'on touche un tout petit avantage ou privilège des ultrariches, des grands patrons du CAC 40, vous vous levez tout de suite pour les défendre. C'est assez impressionnant.

De nombreux amendements concernent les retraites chapeaux, certains visant seulement à abaisser le seuil de taxation de 24 000 à 10 000 euros. Une telle mesure ne pose aucun problème constitutionnel, elle est tout à fait possible. Alors, lâchez-vous! (*MM. Frédéric Mathieu et François Piquemal applaudissent.*)

Vous nous dites tout et son contraire. Vous dites qu'il faut absolument imposer deux ans de travail supplémentaires pour empêcher la faillite du système de retraite, dénonçant l'idée de recourir à la fiscalité – la restauration de l'ISF ou l'imposition des retraites chapeaux – et clamant votre volonté de protéger notre modèle de la sécurité sociale redistributive et votre attachement aux cotisations. Ensuite, vous osez parler de charges. Figurez-vous que, pour nous, il ne s'agit pas de charges mais de cotisations qui permettent de garantir un salaire socialisé. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Voilà notre conception de la solidarité.

Quant à vous, vous êtes attachés au modèle de la *start-up nation*, de l'ubérisation. Or, dans ce modèle, il n'y a plus de code du travail : Uber ne paie aucune cotisation sociale. Il a fallu que les chauffeurs de véhicule de tourisme avec chauffeur (VTC) de Lyon intentent un procès pour faire condamner Uber à 17 millions d'euros de dommages et intérêts pour manquement au code du travail. Des études montrent que la requalification des travailleurs ubérisés permettrait de faire entrer 1 milliard d'euros par an de cotisations sociales dans les caisses de retraites. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Mais cela, vous n'en voulez pas, parce que, comme le révèlent les travaux de la commission d'enquête parlementaire relative aux révélations des Uber Files, vous avez toujours défendu ce modèle économique!

Mme la présidente. Merci, madame la députée.

Mme Danielle Simonnet. Je conclus, madame la présidente. Monsieur Attal, vous prétendez créer des emplois... (*Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice, dont le temps de parole est écoulé. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Ian Boucard. C'est deux minutes pour tout le monde!

Mme la présidente. Les amendements identiques n^{os} 6663 de M. Maxime Laisney, 7251 de M. Bastien Lachaud, 9834 de M. Hadrien Clouet et 10756 de M. Jean-François Coulomme sont défendus.

Quel est l'avis de la commission sur ces amendements identiques?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Vous proposez d'abaisser de 24 000 à 10 000 euros le seuil au-delà duquel s'appliquerait un taux de 21 %. Or le code de la sécurité sociale ne mentionne ni seuil de 24 000 euros ni taux de 21 %,...

M. Hadrien Clouet. Les prélèvements sociaux additionnés atteignent 21 %!

M. Gabriel Attal, ministre délégué. ...le Conseil constitutionnel l'ayant déclaré contraire à la Constitution dans sa décision du 29 décembre 2012. Vous faites donc référence, dans vos amendements, à des montants qui n'existent pas.

M. Arthur Delaporte. Vous pourriez les sous-amender!

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Avis défavorable à ces amendements qui concernent des dispositions inapplicables. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Manuel Bompard.

M. Manuel Bompard. Je profite de cette intervention pour répondre à notre collègue Belkhir Belhaddad, qui a eu la gentillesse de citer Jean-Luc Mélenchon,...

M. Ian Boucard. Félicitations pour votre élection, d'ailleurs!

M. Manuel Bompard. ...en lui attribuant la phrase suivante : « Le déficit n'existe pas. » Je vous le confirme, chers collègues : le déficit n'existe pas. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES. – Exclamations sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

M. Jean-René Cazeneuve. Ce n'est pas ce que dit M. Guedj!

M. Manuel Bompard. Le système de retraite a affiché un excédent de 900 millions d'euros en 2021... (*Les exclamations sur les bancs des groupes RE et Dem se poursuivent. Plusieurs députés du groupe RE désignent M. Jérôme Guedj, debout à l'entrée de l'hémicycle.*) Écoutez-moi, s'il vous plaît! Peut-être contesterez-vous mes chiffres. Le système a ensuite été excédentaire à hauteur de 3,2 milliards d'euros en 2022.

M. David Valence. N'importe quoi!

M. Manuel Bompard. Potentiellement... (*Exclamations continues sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme la présidente. Un peu de calme, chers collègues!

M. Manuel Bompard. Ces chiffres sont-ils inexacts ? Je vous laisserai le soin de répondre lors de vos interventions à venir. Puisque vous aimez les citations (*Vives exclamations sur les bancs du groupe RE à l'adresse de M. Jérôme Guedj, qui s'avance dans les travées pour rejoindre son siège*),...

Mme la présidente. S'il vous plaît, chers collègues ! Entre qui veut !

M. Manuel Bompard. ...je citerai à mon tour quelqu'un qui vous est cher, Emmanuel Macron, qui déclarait en 2017 que « le problème des retraites n'est plus un problème financier ».

M. Benjamin Lucas. Bravo à lui !

M. Manuel Bompard. Le rapport du Conseil d'orientation des retraites tablait alors sur un déficit probable de 25 milliards d'euros en 2027. Il évalue désormais ce déficit potentiel à 10 milliards d'euros.

Un député du groupe RE. À 12 milliards !

M. Manuel Bompard. Ainsi, alors que les prévisions étaient à l'époque plus pessimistes qu'aujourd'hui, le Président de la République estimait déjà que le problème du système de retraite n'était pas de nature financière. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Sylvain Maillard. Il faut vous coordonner avec M. Guedj !

M. Manuel Bompard. Un peu de cohérence, chers collègues !

Enfin, puisque je vous sais friands de références, je vous en livre une dernière : faire travailler les Français plus longtemps, c'est dégager des moyens pour financer d'autres grands chantiers – la santé, l'éducation, la dépendance, la transition écologique. C'est ce qu'expliquait Emmanuel Macron le 12 septembre 2022. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES. – Mme Lisa Belluco applaudit également.*)

M. Sébastien Delogu. Eh oui !

M. Manuel Bompard. Vous nous accusez de vouloir financer le système de retraite en créant de nouvelles recettes. Je vous réponds que vous voulez amputer les cotisations sociales... (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur, dont le temps de parole est écoulé. – Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Arthur Delaporte.

M. Arthur Delaporte. Si nos amendements visant à taxer les retraites chapeaux posent un problème d'ordre légistique, j'invite le Gouvernement à les sous-amender et à rectifier les erreurs qu'il aurait décelées, afin que nous puissions poursuivre la discussion. J'aurais aimé que nous débattions, sur le fond, du principe même des retraites chapeaux, car nous ne les évoquons que lorsqu'une polémique surgit dans l'actualité – comme en 2016, lorsque M. Lombard, PDG de France Télécom, avait perçu un chèque de 346 715 euros annuels, ou que M. Mestrallet, PDG de GDF Suez, était parti avec une retraite chapeau annuelle de 831 641 euros.

M. Woerth a accusé la gauche de vouloir toujours retirer du pouvoir d'achat aux familles. Pardon, mais les retraites chapeaux ne concernent que peu d'entre elles. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas applaudit également.*) Je considère en effet que, passé un certain niveau de revenu, la justice fiscale

s'impose. Comme je l'ai rappelé, M. Woerth affichait lui-même cette ambition en 2010. Puisque ses propos ne vous ont pas convaincus, laissez-moi citer un grand auteur qui disait vouloir « trouver une vraie solution pour supprimer les retraites chapeaux ». Savez-vous de qui il s'agit ?

M. Sébastien Delogu. De Mélenchon !

M. Arthur Delaporte. D'Emmanuel Macron – en 2014. Faites-le ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 3130, 3593, 4617, 4691, 5240, 5623, 6663, 7251, 9834 et 10756.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	297
Nombre de suffrages exprimés	296
Majorité absolue	149
Pour l'adoption	112
contre	184

(*Les amendements identiques n^{os} 3130, 3593, 4617, 4691, 5240, 5623, 6663, 7251, 9834 et 10756 ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n^{os} 19834 et 20086, faisant l'objet d'un sous-amendement, n^o 20607.

La parole est à Mme la rapporteure générale, pour soutenir l'amendement n^o 19834.

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Il vise à harmoniser le régime fiscal applicable à deux situations distinctes, la rupture conventionnelle et la mise à la retraite.

Actuellement, l'employeur, lorsqu'il prend l'initiative de mettre son salarié à la retraite, doit s'acquitter d'une contribution représentant 50 % du montant des indemnités versées à cette occasion. Cette contribution ne concerne pas les ruptures conventionnelles. L'employeur a donc plutôt intérêt à proposer à son salarié d'accepter une telle rupture, plutôt que d'attendre qu'il atteigne l'âge de départ en retraite. Cette situation inéquitable participe du pic de sorties de l'emploi observé trois ans avant l'âge d'ouverture des droits à la retraite, c'est-à-dire à partir de 59 ans.

L'amendement vise à remédier à cette situation en harmonisant le régime fiscal appliqué aux indemnités de rupture conventionnelle et aux indemnités de mise à la retraite. Nous proposons ainsi de porter à 30 % le taux de contribution patronale sur les indemnités versées à l'occasion d'une rupture conventionnelle, ces indemnités étant exonérées de CSG et de CRDS. En parallèle, le taux de contribution patronale sur les indemnités de mise à la retraite serait abaissé de 50 % à 30 %. Ainsi, l'employeur s'acquittera de la même contribution quelle que soit la situation.

Mme la présidente. Sur les amendements identiques n^{os} 19834 et 20086, je suis saisie par le groupe Renaissance d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Aurore Bergé, pour soutenir l'amendement n° 20086.

Mme Aurore Bergé. Comme l'a indiqué la rapporteure générale, une iniquité flagrante est actuellement à l'œuvre, puisque les entreprises qui font le choix de garder les seniors qu'elles emploient jusqu'à leur départ en retraite payent davantage que celles qui préfèrent s'en séparer avant par une rupture conventionnelle. Alors même que nous tentons d'améliorer le taux d'emploi des seniors, cette situation est profondément injuste. L'amendement vise à clarifier la situation et surtout à mettre sur un pied d'égalité les seniors qui partent en retraite et ceux qui acceptent une rupture conventionnelle. Il n'est pas normal que l'État encourage les entreprises à signer des ruptures conventionnelles avant que le salarié puisse prendre sa retraite : nous devons, au contraire, améliorer le taux d'emploi des seniors. Cet amendement est l'occasion de le faire. Après le rejet, hier, dans l'hémicycle, de l'article 2, qui aurait permis d'imposer enfin des contraintes aux entreprises refusant de jouer le jeu en matière d'emploi des seniors, nous prenons nos responsabilités pour encourager le maintien en activité de ces salariés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Paul Christophe, pour soutenir le sous-amendement n° 20607.

M. Paul Christophe. Il s'agit d'un amendement de coordination, visant à garantir la neutralité recherchée, pour favoriser l'emploi des seniors.

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Antoine Léaument, pour un rappel au règlement.

M. Antoine Léaument. Il se fonde sur les articles 54, alinéa 4 – relatif à la prise de parole dans l'hémicycle – et 70, alinéa 2, relatif aux scènes tumultueuses. J'ai deux remarques à faire.

Premièrement, chers collègues, vous devez accepter la présence dans l'hémicycle d'une opposition qui n'est pas d'accord avec vous, sans hurler lorsqu'elle tente de s'exprimer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Vives exclamations sur les bancs des groupes RE, LR, Dem et HOR.*)

M. Benjamin Lucas. Eh oui !

M. Antoine Léaument. C'est tout de même la base, dans une assemblée délibérative !

M. Philippe Gosselin. Vous êtes des pompiers pyromanes !

Mme la présidente. Monsieur Léaument, s'il vous plaît... Vous tombez dans la provocation, car, en la matière, votre groupe n'est pas en reste. Venez-en à votre deuxième point, s'il vous plaît. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme Perrine Goulet. C'est l'hôpital qui se fout de la charité !

M. Antoine Léaument. Pour la bonne application de l'article 54, alinéa 4, lorsqu'une intervention d'un élu de l'opposition provoque une scène tumultueuse, les hurlements de la majorité peuvent-ils être exclus du temps de parole de l'orateur, afin qu'il puisse achever son propos, comme

M. Bompard souhaitait le faire à l'instant ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES. – Exclamations sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

Mme la présidente. Êtes-vous bien sérieux, monsieur le député ? Je vous propose de poursuivre la séance, chers collègues.

Après l'article 2 (suite)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur le sous-amendement ?

Mme Stéphanie Rist, rapporteure générale. Favorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements identiques et le sous-amendement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Il est évidemment favorable. La présidente Bergé et la rapporteure générale ont tout dit : cette mesure très importante, annoncée par la Première ministre, vise à mettre fin à une situation ubuesque dans laquelle les entreprises sont en quelque sorte incitées à se séparer de leurs salariés seniors avant qu'ils aient atteint l'âge de départ à la retraite en leur proposant des ruptures conventionnelles, ces dernières étant soumises à une fiscalité moins lourde avant l'âge légal de départ qu'après. Nous souhaitons harmoniser les deux taux applicables en les fixant à 30 %, afin que cette incitation disparaisse. Il s'agit d'une mesure importante en faveur de l'emploi des seniors. J'espère que vous l'accompagnerez plutôt que de vous y opposer, comme vous l'avez fait hier en rejetant l'article 2. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Thibault Bazin.

M. Thibault Bazin. Ces amendements vont dans le bon sens (« Ah ! sur les bancs du groupe RE ») : très clairement, nous devons améliorer le taux d'emploi des seniors. Créer une incitation fiscale à les maintenir dans l'emploi jusqu'à l'âge légal de départ en retraite y contribue à l'évidence. Dès lors que ce chapitre est ouvert, néanmoins, ne pourrions-nous pas aller plus loin ? En sus des personnes actuellement salariées, ne devrions-nous pas aussi nous préoccuper des personnes éloignées de l'emploi en incitant les entreprises à les embaucher ?

M. Romain Daubié. Comme l'aurait permis l'article 2, par exemple ?

M. Thibault Bazin. Vous avez ouvert cette porte au cours des discussions. Le ministre Olivier Dussopt n'est plus présent, mais...

Mme Sophia Chikirou. Il n'a pas été beaucoup présent aujourd'hui ! (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Thibault Bazin. Pourriez-vous cesser de couper la parole à l'orateur ? Nous devons pouvoir débattre du fond de cette question importante : comment créer les conditions nécessaires à l'embauche des personnes éloignées de l'emploi, tout en tenant compte de leur ancienneté et de leur expérience ? Chacun comprend qu'il faut créer un dispositif incitatif pour lever les freins.

M. Romain Daubié. Comme un index !

M. Thibault Bazin. Le moment n'est-il pas venu – peut-être au cours de la navette parlementaire – d'améliorer les dispositions actuellement applicables ?

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Benjamin Lucas, pour un rappel au règlement.

M. Benjamin Lucas. Il se fonde sur l'article 100, relatif à la bonne organisation de nos débats, donc à leur sérénité. Nous avons appris il y a quelques heures par la presse que le Président de la République, exerçant une forme de pression sur l'Assemblée, estime que l'opposition aurait perdu sa boussole.

M. Pieyre-Alexandre Anglade. Ça suffit, ces pseudo-rappels au règlement !

M. Benjamin Lucas. Je me permets donc de rappeler quelle est la boussole de la NUPES (*Exclamations sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR*) : ...

Mme la présidente. Il ne s'agit pas d'un rappel au règlement, monsieur Lucas : vous êtes hors sujet !

M. Benjamin Lucas. ...c'est le retrait de cette réforme injuste et brutale ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES et LFI-NUPES.*)

**Après l'article 2
(suite)**

Mme la présidente. Je mets aux voix, à main levée, le sous-amendement n° 20607. (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

(Le sous-amendement n° 20607 est adopté.)

Mme Sophia Chikirou. M. Clouet voulait prendre la parole ! Vous l'aviez vu !

Mme la présidente. Si vous avez une réclamation à formuler, je vous suggère d'invoquer le règlement de notre assemblée. Je ne réponds pas aux vociférations. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme Perrine Goulet. On devrait leur décompter du temps de parole quand ils crient !

M. Ian Boucard. On n'est pas dans une ZAD, madame la présidente !

M. Hadrien Clouet. Je veux faire un rappel au règlement !

Mme la présidente. Sur quel fondement ?

M. Hadrien Clouet. Je souhaitais m'exprimer sur le fond des amendements qui viennent d'être défendus. (*Exclamations sur les bancs des groupes RE, RN, LR, Dem et HOR.*)

Mme la présidente. Il ne s'agit pas d'un rappel au règlement, monsieur le député. J'ai donné la parole à deux orateurs, respectivement pour et contre les amendements. Reprenons nos débats.

Je mets aux voix les amendements identiques n°s 19834 et 20086, sous-amendés.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	244
Nombre de suffrages exprimés	242
Majorité absolue	122
Pour l'adoption	221
contre	21

(Les amendements identiques n°s 19834 et 20086, sous-amendés, modifiés par la suppression du gage, sont adoptés.)

Mme la présidente. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, demain, à neuf heures :

Suite de la discussion du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023.

La séance est levée.

(La séance est levée à minuit.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra